

Le proprio serait absent pour un mois

Conflit dans une impasse chez Raymond Industries

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

Les faits

SEPT-ÎLES — Le conflit de travail qui oppose depuis une dizaine de jours maintenant quelque 61 métallos à leur employeur, Raymond Industries et Ray Machines Shop, est dans une impasse. Et il risque de le demeurer encore pour un bout de temps. En effet, le propriétaire de l'entreprise, M. Raymond Tremblay, qui supervisait lui-même le processus de négociation de la convention collective de travail s'est absenté de son entreprise pour un mois. Du moins, c'est ce que prétend sa secrétaire.

Quant au contrat pour la fourniture d'une soixantaine de cuves sur lequel l'entreprise septinsulaise avait déposé une soumission auprès de la Société canadienne des métaux Reynolds, à Baie-Comeau, il vient d'être accordé à deux entrepreneurs de l'extérieur de la Côte-Nord. Il s'agit d'un contrat de \$2 millions environ.

Et le porte-parole de l'aluminerie, M. Robert Hersberger, a précisé qu'il avait été accordé vendredi à la firme Sigama de Cap-de-la-Madeleine pour la fourniture de 35 cathodes et à la firme Couture de Chicoutimi pour la fourniture de 28 anodes.

Sans contrat de travail depuis le 1er octobre dernier, les 61 travailleurs de l'entreprise de M. Raymond Tremblay et membres du local 7065 du Syndicat des métallos étaient en négociation avec leur employeur depuis.

Vendredi 22 janvier, les parties patronale et syndicale parvenaient à un accord tant sur les clauses normatives que sur les clauses salariales. Ces dernières, incluant le boni de vie chère qui est une forme d'indexation des salaires au coût de la vie, représentaient des augmentations moyennes de l'ordre de 8 pour 100 l'année. La partie patronale, elle estimait que les effets combinés de ces augmentations et des changements d'échelle liés à l'ancienneté représentaient en fait des augmentations salariales de l'ordre de 28 pour 100.

Pour la partie patronale, c'est M. Raymond Tremblay lui-même qui supervisait ces négociations et pour la partie syndicale, c'est M. Michel Arsenault, un permanent du syndicat des métallos, qui agissait.

Quelques heures plus tard, lors de l'assemblée générale qui devait ratifier

cette entente, quelque 75 pour 100 des membres présents la rejetèrent. Motif: les gains obtenus au chapitre du boni de vie chère n'étaient pas assez substantiels. Et dès lors, le processus de grève était enclenché.

Le contrat

Mais, en raison du dépôt de la soumission des Industries Raymond auprès de la Reynolds pour la fourniture d'une soixantaine de cuves, les parties patronale et syndicale imposaient un embargo sur toute information relative à ce conflit de travail dans l'espoir d'aboutir très rapidement à une entente, advenant l'obtention de ce contrat. En même temps, les lignes de piquetage devant l'entreprise se faisaient d'une discrétion exceptionnelle.

Mercredi, les deux parties levaient l'embargo sur les informations relatives à ce conflit parce que, prétendait la partie patronale, le contrat avec la Reynolds venait d'être perdu. Information que démentait aussitôt l'aluminerie de Baie-Comeau. Mais, en

réponse à la réaction syndicale, la partie patronale affirmait que ses informations étaient fondées et l'obtention du contrat, vendredi, aux firmes Sigama et Couture devait en fait lui donner raison.

En ce début de semaine, le dossier est au point mort. Du côté syndical M. Michel Arsenault avise qu'aucun développement n'est prévu au cours des prochains jours.

Du côté patronal, on affirme que M. Raymond Tremblay s'est absenté de Sept-Îles pour un mois. Et le directeur des opérations, M. Gérard Marquis, fait remarquer qu'il n'a aucun commentaire à faire et que ce n'est pas par la voie des journaux que ce conflit se règlera. Tout au plus, mentionne-t-il, qu'il n'a pas "aimé" l'article du SOLEIL, la semaine dernière, qui rapportait le démenti de la Reynolds aux affirmations de M. Raymond Tremblay à l'effet que le contrat des cuves avait déjà été accordé alors que les soumissions étaient déposées et que le choix devait s'effectuer 48 heures plus tard.

Nomination au Festival d'automne

RIMOUSKI — La Corporation du Festival d'automne de Rimouski

Inc. a annoncé ces jours derniers la nomination de M. Jean-Pierre Roy,

de Rimouski, au poste de directeur général de la corporation. Originaire de Mont-Joli, M. Roy a poursuivi des études en administration à l'université du Québec à Rimouski où de plus, il a été tour à tour directeur du marketing puis président de la section locale de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC). A l'emploi du ministère des Postes à Rimouski, M. Roy a également acquis une bonne expérience au sein de la Corporation du Festival d'automne, puisque de 1978 à 1980, il y a assumé le poste de directeur à l'aménagement.



Le cégep de Rimouski a eu 350 inscriptions de plus que prévu, cette semaine.

Rimouski 11.6% de plus au budget du cégep

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Pour l'année académique 1980-1981, le cégep de Rimouski a obtenu un budget de fonctionnement de \$23,435,421, soit une augmentation de 11.6 pour 100 sur l'année précédente.

Le directeur général de l'institution, M. Gilles Beauchemin, affirmait hier au cours d'une conférence de presse que cette situation est largement attribuable au fait que les inscriptions, qui ont atteint 3,680 en septembre 1980, dépassaient les prévisions d'environ 350.

A ce jour, de préciser M. Beauchemin, le cégep a dépassé les 4,000 élèves malgré une baisse de natalité au Québec, et ce phénomène serait largement attribuable à la situation économique. Beaucoup de jeunes, dit-il, qui laissent les études pour entrer sur le marché du travail, préfèrent aujourd'hui poursuivre leurs études au lieu de chercher en vain un emploi.

Quant à l'Institut de marine du cégep de Rimouski, la clientèle scolaire a augmenté d'environ 23 pour 100 en 1980-1981 par rapport à l'année précédente. En effet, le nombre d'étudiants est passé de 275 à 338, de sorte que le nombre total d'inscriptions au cégep a été de 4,018 étudiants.

M. Beauchemin a précisé à cette occasion que 85.1 pour 100 de son budget total a servi à payer le salaire des employés, dont celui des professeurs (le personnel enseignant a été augmenté de 70 personnes), pour un montant de \$16,298,024. En raison du nombre accru d'étudiants, le personnel enseignant est passé de 353 à 423.

En ce qui concerne les autres corps d'emplois, le nombre d'employés, dit M. Beauchemin, est demeuré à peu près le même en 1980-1981, à l'exception des professionnels, qui sont passés de 35 à 26. Au total, précise-t-il, le collège comptait en 1980-1981 667 personnes, comparativement à 599 l'année précédente.

M. Beauchemin précise que malgré l'annonce, dès juin 1981, de compressions budgétaires pour l'année en cours, le cégep s'est fait un devoir de préserver dans la mesure du possible tous les emplois qu'il offrait. Mais, conclut le directeur général, l'année 1981-1982 s'annonce difficile pour tous les secteurs de l'économie, et sans être alarmiste, la direction est consciente qu'elle devra, au cours de cette année, réévaluer ses besoins en effectifs comme partout ailleurs, pour répondre davantage aux coupures budgétaires qui lui sont imposées par le ministère de l'Éducation.

Bas-Saint-Laurent

MRC: la mise sur pied se poursuit rondement

par Réal LABERGE

LA POCAIERE — La mise sur pied des municipalités régionales de comté (MRC) s'est poursuivie activement dans la zone du Bas-Saint-Laurent, depuis le début de l'année.

De fait, les maires de la plupart des nouveaux regroupements municipaux ont procédé à la nomination des préfets, soit M. Jacques Dumas, maire de Saint-François, à la MRC de Montmagny; M. Jean-Pierre Caron, maire de L'Islet-sur-Mer, à la MRC de L'Islet; M. Oscar Lévesque, maire de Kamouraska, à la MRC de Kamouraska; M. Emilien Michaud, maire de la paroisse de L'Isle-Verte, à la MRC de Rivière-du-Loup, et M. Alonzo Lemay, maire des Etroits, à la MRC du Témiscouata.

Ainsi donc, tous les anciens préfets ont été reportés à la direction d'ex-comités municipaux en grande partie conservant le statu quo.

Surprise dans Kamouraska

Par ailleurs, les premières réunions publiques se sont déroulées dans le meilleur des mondes et sans accrocs, sauf à la MRC de Kamouraska.

Ici, on a fait face à une désagréable surprise, celle de constater après coup que l'intégrité du territoire réclamée à l'unanimité par les maires concernés, n'avait pas été respectée.

Sans leur assentiment, les décrets provinciaux avaient soustrait de Kamouraska les cantons Parke et Chabot, au profit de la MRC du Témiscouata.

"On ne siège plus à la MRC de Kamouraska", tant que le ministère des Affaires municipales n'aura pas corrigé cette erreur et réintégré à Kamouraska les cantons qui nous ont été enlevés", ont décidé les représentants des 20 municipalités impliquées.

Mais le 13 janvier, les maires de Kamouraska ont quand même tenu la première réunion régulière de la MRC, au chef-lieu de Saint-Pascal. L'exécutif du conseil de comté avait décidé de convoquer la réunion, face au risque de perdre 25 pour 100 du budget annuel de la MRC de Kamouraska.

On y fait le rapport d'une visite à Québec des dirigeants du conseil de comté de Kamouraska, de la MRC du Témiscouata et du député de Kamouraska-Témiscouata, M. Léonard Lévesque. Le pèlerinage auprès du ministère des Affaires municipales n'a donné qu'un seul résultat, celui d'une confirmation de l'attaché politique du ministre à l'effet que, ce dernier était prêt à reconsidérer les limites territoriales entre les deux MRC.

Mais cela, sous condition qu'intervienne une entente ferme entre les deux parties sur la délimitation du territoire respectif, à l'occasion de réunions de négociation devant être convoquées par le ministère.

D'une part, à leur dernière réunion, les maires de Kamouraska ont réitéré leur menace de ne plus siéger à la MRC de nom, si leurs démarches visant la récupération des cantons Parke et Chabot n'aboutissaient pas à un résultat favorable.

On attend, au Témiscouata

De leur côté, n'ayant pas encore reçu du ministère la documentation promise à ce sujet, les maires de la MRC du Témiscouata sont convenus, ces jours derniers, de remettre la discussion du litige à une réunion ultérieure, s'en tenant entre-temps aux dispositions du décret de formation de la MRC du Témiscouata.

MRC du Témiscouata

Outre la nomination de M. Alonzo Lemay à la tête de la MRC, les maires du Témiscouata ont choisi MM. Jean-Jacques Roy, maire de Notre-Dame-du-Lac, comme préfet-suppléant.

Par ailleurs, Mme Rachel-B. Charest, de Sully, a été désignée au poste de secrétaire-trésorier, dans l'attente d'un choix définitif. Les procédures ont été mises en marche en vue d'appels de candidatures, pour cette tâche.

La MRC du Témiscouata se réunira de nouveau le 16 février prochain, à Notre-Dame-du-Lac, aux fins notamment de déterminer l'emplacement de son chef-lieu, l'endroit de ses réunions et la localisation du bureau du secrétaire-trésorier.

MRC de Rivière-du-Loup

Outre le préfet, M. Emilien Michaud, cette MRC de 16 municipalités a dévolu son choix sur le Dr Paul Coulombe, maire de Saint-Cyprien, comme préfet-suppléant. On a également procédé à la nomination des cinq membres du comité administratif comprenant d'office le préfet et le préfet-suppléant et le maire de Rivière-du-Loup, le Dr Yves Godbout. Les deux autres maires sont MM. Joseph Roy, de Saint-Moïse, et Adélard Michaud, de la paroisse de Cacouna.

Par ailleurs, les relations inter-comtés ont été confiées à deux délégués, les maires Léopold Pelletier, de Saint-Arsène, et Robert Chouinard, de Saint-Éphémé.

La localisation des bureaux et services administratifs, entre des propositions de la ville de Rivière-du-Loup et de la municipalité de Saint-Patrice, a été reportée à une réunion ultérieure. A la prochaine séance, la MRC prendra connaissance des recommandations de l'exécutif sur les offres de service reçues de MM. Alain Aubé, André Guay et Adrien Sénéchal, pour la fonction de secrétaire-trésorier permanent, qui a provisoirement été confiée à Mlle Jeanne-d'Arc Ouellet, secrétaire de l'ex-conseil de comté.

Tuée dans un accident de la route

NOUVELLE — La seule tragédie routière enregistrée dans l'Est du Québec, en fin de semaine, a eu lieu en Gaspésie et elle a coûté la vie à Mme Vitaline Cellard, âgée de 43 ans et demeurant à Carleton.

La Sûreté du Québec précise que cet accident s'est produit sur la route 132, près de Nouvelle, vers 13h, avant-hier. La chaussée était enneigée et il pouvait.

Selon la SQ, Mme Cellard aurait perdu la maîtrise de son auto qui s'est mise à déraper et qui a été emboutie par un véhicule circulant en sens inverse.

2,000 FUTURS ÉPOUX

POURRONT ASSISTER AU GRAND DÉFILÉ DE MODE

"LA MARIÉE EN FÊTE"

COMMENTÉ PAR NUL AUTRE QUE M. DOUGLAS LEOPOLD, GRACIEUSETÉ DE

LES SUPERMARCHÉS **provigo** ET LE SOLEIL



PARMI LES NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE, VOUS AUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE POUR DEUX, GRACIEUSETÉ DE QUÉBÉCAIR, AINSI QU'UN SÉJOUR GRATUIT DE 8 JOURS - 7 NUITS AU BEACHARBOUR, À MIAMI BEACH

Tel est le thème de cet événement qui sera présenté par la publication "Tout pour la Mariée" le 9 février à 20 heures au Centre des Congrès, sous la coordination de Madame Estelle Corbin

Les manufacturiers québécois présenteront aux futurs conjoints leurs collections et leurs suggestions les plus récentes concernant la mode pour les mariés, le cortège et les invités.

L'équipe de
"Tout pour la Mariée"
sera là pour vous accueillir

PROCUREZ-VOUS VOS
BILLETS GRATUITEMENT
LE SOIR MÊME DU DÉFILÉ
AU
CENTRE DES CONGRÈS

Recyclage des déchets: Léger annoncera les normes et conditions dans quelques jours

par Paul-Henri DROUIN
BEAUCVILLE — Le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, annoncera dès cette semaine, les normes et les conditions d'accès d'un programme expérimental de récupération-recyclage des déchets.

C'est ce qu'a laissé entendre, en fin de semaine, le ministre Marcel Léger, devant quelque 250 personnes réunies dans le cadre d'une journée d'un symposium sur la protection de l'environnement en Beauce, qui eut lieu, au Parc de l'Erable, à Beauceville.

"En tout premier lieu, a ajouté M. Léger, on ne pourra tout faire, mais nous allons tenter des expériences et vérifier nos hypothèses de travail en partant de la réalité et observant ce que des groupes font à la base".

Dans cette perspective, le ministre de l'Environnement est d'opinion "qu'on réussira à s'adapter au désir des gens et aux exigences de la situation".

Sans faire de promesses, le ministre Marcel Léger a laissé entendre à son auditoire que ses fonctionnaires "porteront aux demandes issues de la Beauce tout l'intérêt qu'elles suscitent".

L'assainissement des eaux

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, entend faire accepter, dès cette semaine, les crédits

nécessaires pour la réalisation de la phase III du programme d'assainissement des eaux de la rivière Chaudière qui inclurait au total 14 municipalités en aval de Saint-Georges-de-Beauce.

M. Léger a rappelé que le premier tronçon cible de la rivière Chaudière qui a été retenu à la programmation de 1980 couvrirait toutes les municipalités comprises entre la source de la rivière Chaudière (Lac-Mégantic) et l'agglomération de Saint-Georges et de Saint-Georges-Ouest.

De ce nombre, a-t-il dit, déjà neuf municipalités ont signé des ententes avec le gouvernement du Québec pour assainir leurs eaux et les négociations se poursuivent avec 12 autres municipalités en amont de Saint-Georges.

L'échéancier

La rivière Chaudière étant jugée prioritaire, selon les renseignements déjà donnés par le ministre Léger, "la fin des travaux du premier tronçon soit de Lac-Mégantic à Saint-Georges devrait se situer vers 1984-1985 et ceux des travaux du prochain tronçon cible entre Saint-Georges et Sainte-Marie vers 1985-1986".

"Ce qu'on cherche pour le moment, a déclaré M. Léger, c'est de redonner aux Québécois tous les usages de leurs eaux, mais ce résultat ne

peut être atteint qu'avec la collaboration et la participation de tous les pollueurs, qu'ils soient d'ordre municipal, agricole, industriel ou individuel".

Le coût total d'assainissement des eaux de la rivière Chaudière serait de l'ordre de \$70 millions.

Commentaire

Rencontré au terme de cette journée, M. Denis Lacasse, responsable du dossier de l'environnement au Conseil de développement de la Chaudière (CDC) s'est dit satisfait de la réussite de ce premier symposium sur la protection de l'environnement en Beauce, car dit-il, l'on attendait au plus une centaine de personnes et l'inscription a été d'au-delà de 250 personnes.

Selon M. Lacasse "ce symposium a permis à des gens d'être sensibilisés à la dépollution de la rivière Chaudière et les obligations qu'ils auront à rencontrer en rapport avec les coûts d'installations d'usines d'épuration des eaux".

Du côté des agriculteurs, cela leur aura permis d'apprendre qu'ils vont être visités dès cette année et que les propriétaires d'installations non conformes aux exigences de l'environnement recevront par la suite des mises en demeure de se conformer à ces exigences dans un délai qui leur sera fixé.



Semaines de 5 jours, en février, chez Matériaux de construction Domtar, à Donnacona.

Matériaux de construction Domtar 47 ouvriers mis à pied à Donnacona

par Isabelle JINCHEREAU

DONNACONA — Le ralentissement économique a finalement eu raison de l'usine Matériaux de construction Domtar de Donnacona, qui vient de mettre à pied 47 de ses 150 travailleurs pour une période indéfinie. Certains de ces employés ont plus de 30 ans de service chez Domtar.

Réaffectés à la réserve commune de la compagnie, 30 de ces ouvriers ont cependant déjà réintégré d'autres postes au département de papier journal, en vertu de leur ancienneté. Leur contrat de travail leur permet en effet de venir déplacer les effectifs de la réserve, évaluée à près d'une centaine d'hommes. C'est ainsi que 17 d'entre eux se retrouvent sur l'assurance-chômage.

Selon le directeur de l'usine, M. Gilles Sauvé, cette mesure permettra de baisser les inventaires, fort élevés. L'usine fonctionnera donc cinq jours par semaine en février au lieu de six. Au cours des deux dernières années, ce département a dû pro-

céder à plusieurs mises à pied. Cette fois-ci, la situation pourrait se prolonger jusqu'en mai.

Industrie Bourassa

Fermée depuis 10 semaines, la scierie des industries Bourassa, à Saint-Raymond, a repris ses activités hier, rappelant 75 de ses 107 travailleurs pour une période indéfinie.

Selon le vice-président de l'usine, M. Gérard Potvin, ce geste n'est pas étranger à certaines pressions du milieu pour dépanner les travailleurs démunis, relevant à peine d'une grève de 10 semaines, et pour relancer l'économie dans le milieu, gravement touché par les fermetures d'entreprise. A lui seul, Saint-Raymond compte plus de chômeurs que tout l'ouest du comté de Portneuf. Quant à l'usine de patte de meubles, elle fonctionne toujours à 60 pour 100 de sa capacité, avec 40 ouvriers en poste.

Le PQ et la fusion des hôpitaux Prière d'étudier la solution de rechange

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Il y aurait lieu pour qu'il y ait entente sur le partage des services entre les deux centres hospitaliers de la Beauce, soit de Saint-Georges et de Beauceville, que le ministre Pierre-Marc Johnson considère la solution de rechange présentée par le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame-de-Beauce, à Saint-Georges.

Une résolution en ce sens a été adoptée, sur division, par une soixantaine de membres du Parti québécois de Beauce-Sud, lors d'une réunion générale tenue à la polyvalente de Saint-Georges, et qui fut adressée au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

Aussi, il a été résolu d'apporter un appui à la proposition du ministre Johnson en rapport avec une fusion administrative et médicale des deux centres hospitaliers de la Beauce.

La solution de rechange qui n'a pas été retenue par le Dr Gérard Roy, mandataire du ministre Johnson dans le dossier des hôpitaux de la Beauce, dont copie a été adressée au ministre Johnson, était à l'effet d'utiliser rationnellement les ressources physiques en place d'une façon plus acceptable que la proposition du ministre des Affaires sociales.

Aussi, d'obliger tous les médecins à se rendre dans les deux hôpitaux, établir une véritable complémentarité, résoudre le problème de l'anesthésie, utiliser rationnellement les deux blocs opératoires et minimiser les duplications.

D'après le document remis au Dr Gérard Roy, "tant du côté de Saint-Georges que de Beauceville, il n'est pas question d'agrandissement ni d'addition de lits dans aucun des deux pavillons.

Toutefois, la proposition faite au Dr Roy comporte un plan de réaménagement de l'hôpital de Saint-Georges, qui d'après un estimé de l'entreprise Hervé Pomerleau Inc., de Saint-Georges, nécessiterait des investissements de \$140,600.

Autres résolutions

A l'unanimité des membres du Parti québécois de Beauce-Sud, il a été décidé d'apporter un appui à la demande du ZEC JARO au MLCP en rapport avec l'ensemencement des 14 lacs du ZEC d'ici la fin de février.

Egalement, qu'un rappel soit fait à tous les membres du Parti québécois de Beauce-Sud de participer massivement au vote pour appuyer les trois principes avancés par M. René Lévesque lors de la tenue du présent référendum.

en bref

Bibliothèque accessible

THETFORD-MINES — Le service de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale de l'Amiante et le service municipal des loisirs de Thetford-Mines s'apprennent à parer une entente d'une durée de trois ans afin de permettre à la population de continuer à avoir accès à la bibliothèque de l'école polyvalente de Thetford. Actuellement, la bibliothèque ouvre ses portes au public à raison de trois soirs par semaine (lundi, mardi et mercredi). La municipalité débourse \$11,500 annuellement. Le nombre d'abonnés a chuté de 214 à 72 entre mai et septembre 1981. Un projet de relance a été amorcé afin d'augmenter le nombre de membres à au moins 200. La cotisation annuelle est de \$5.

Cours de leadership

THETFORD-MINES — Le conseil régional de Thetford-Mines de la Fédération des femmes du Québec offre aux femmes l'opportunité de suivre un cours de leadership adapté aux besoins du milieu. D'une durée de 15 semaines à raison de 3 heures par rencontre, le cours s'adresse aux femmes qui souhaitent devenir influentes et assumer des responsabilités au sein d'un organisme quelconque. Il vise à développer des connaissances et des techniques sur le travail d'équipe et d'animation. Le cours sera présenté au centre communautaire de Thetford-Mines à compter du 3 février. Pour s'y inscrire, communiquez avec le centre de référence des femmes, tél. 338-5453.

Assemblée reportée

CLERMONT — L'assemblée des créanciers de la compagnie Excel Quartz, de Clermont, prévue pour hier, le 1er février, a été reportée au 17 mars prochain. C'est la deuxième fois que cette assemblée est reportée. L'un des actionnaires de l'entreprise, M. Francis Lowe, a indiqué que l'on avait demandé un nouveau délai pour tenter de trouver un investisseur sérieux pour intervenir dans le dossier.

Lieux accessibles pour handicapés

SAINTE-CROIX — Des jeunes iront bientôt frapper à la porte des édifices publics. Les responsables n'ont pas à se surprendre. Il s'agit d'aller sur place vérifier si les lieux sont, oui ou non, accessibles aux personnes handicapées. L'Association des handicapés de Lotbinière, qui regroupe 18 paroisses rattachées au CLSC de Laurier-Station, vient à son tour de voir accepter par Ottawa son projet de développement communautaire. Cela lui vaut une subvention de \$14,800, qui permet d'embaucher, pendant vingt semaines, trois personnes chargées de faire l'inventaire des lieux accessibles. Michel Lemay, permanent à l'association, est promoteur du projet. Réjeanne Hamel, de Saint-Gilles, en est la responsable. Deux autres personnes y travailleront. Il s'agit de Jeannette Labrie, de Saint-Agapit et de Gilles Turgeon, de Saint-Flavien, lui-même handicapé. Une fois dressée la liste des endroits accessibles, l'association verra, dans le cas de ceux qui ne s'y conforment pas, à faire respecter la loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées. En même temps, l'association a l'intention de dresser une liste de logements accessibles. Régulièrement mise à jour, cette liste serait à la disposition des personnes handicapées.

A la population de choisir

SAINT-NICOLAS — Comme à Saint-Etienne de Lauzon, comme aussi à Laurier-Station, dans Lotbinière, la population de Saint-Nicolas sera invitée à se prononcer sur le statut de l'école actuellement en construction dans le secteur Normandie. Confessionnelle-catholique ou non confessionnelle, voilà la question. Au lieu d'attendre septembre 1982, quand les élèves seront installés dans les nouveaux locaux, le comité d'école de l'Odyssée, responsable de cette consultation, a décidé de solliciter dès maintenant l'opinion de la population. A cette fin, deux réunions d'information sont prévues. La première se tiendra demain, à 19h30, à l'école Monseigneur-Gauvreau. La seconde, le 16 février, même heure, même endroit. La vraie consultation se fera le 20 février, de 10h à 16h, dans le mail de Place Normandie. Il s'agit d'un référendum. Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale sont invitées à venir donner leur opinion.

2,000 FUTURS ÉPOUX

POURRONT ASSISTER AU GRAND DÉFILÉ DE MODE

"LA MARIÉE EN FÊTE"

COMMENTÉ PAR NUL AUTRE QUE M. DOUGLAS LEOPOLD, GRACIEUSETÉ DE

LES SUPERMARCHÉS **provigo** ET **LE SOLEIL**



PARMI LES NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE, VOUS AUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE POUR DEUX, GRACIEUSETÉ DE QUÉBÉCAIR, AINSI QU'UN SÉJOUR GRATUIT DE 8 JOURS - 7 NUITS AU BEACHARBOUR, À MIAMI BEACH

Tel est le thème de cet événement qui sera présenté par la publication "Tout pour la Mariée" le 9 février à 20 heures au Centre des Congrès, sous la coordination de Madame Estelle Corbin

Les manufacturiers québécois présenteront aux futurs conjoints leurs collections et leurs suggestions les plus récentes concernant la mode pour les mariés, le cortège et les invités.

L'équipe de
"Tout pour la Mariée"
sera là pour vous accueillir

**PROCUREZ-VOUS VOS
BILLETS GRATUITEMENT
LE SOIR MÊME DU DÉFILÉ
AU
CENTRE DES CONGRÈS**

Recyclage des déchets: Léger annoncera les normes et conditions dans quelques jours

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, annoncera dès cette semaine, les normes et les conditions d'accès d'un programme expérimental de récupération-recyclage des déchets.

C'est ce qu'a laissé entendre, en fin de semaine, le ministre Marcel Léger, devant quelque 250 personnes réunies dans le cadre d'une journée d'un symposium sur la protection de l'environnement en Beauce, qui eut lieu, au Parc de l'Erable, à Beauceville.

"En tout premier lieu, a ajouté M. Léger, on ne pourra tout faire, mais nous allons tenter des expériences et vérifier nos hypothèses de travail en partant de la réalité et observant ce que des groupes font à la base".

Dans cette perspective, le ministre de l'Environnement est d'opinion "qu'on réussira à s'adapter au désir des gens et aux exigences de la situation".

Sans faire de promesses, le ministre Marcel Léger a laissé entendre à son auditoire que ses fonctionnaires "porteront aux demandes issues de la Beauce tout l'intérêt qu'elles suscitent".

L'assainissement des eaux

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, entend faire accepter, dès cette semaine, les crédits

nécessaires pour la réalisation de la phase III du programme d'assainissement des eaux de la rivière Chaudière qui inclurait au total 14 municipalités en aval de Saint-Georges-de-Beauce.

M. Léger a rappelé que le premier tronçon cible de la rivière Chaudière qui a été retenu à la programmation de 1980 couvrirait toutes les municipalités comprises entre la source de la rivière Chaudière (Lac-Mégantic) et l'agglomération de Saint-Georges et de Saint-Georges-Ouest.

De ce nombre, a-t-il dit, déjà neuf municipalités ont signé des ententes avec le gouvernement du Québec pour assainir leurs eaux et les négociations se poursuivent avec 12 autres municipalités en amont de Saint-Georges.

L'échéancier

La rivière Chaudière étant jugée prioritaire, selon les renseignements déjà donnés par le ministre Léger, "la fin des travaux du premier tronçon soit de Lac-Mégantic à Saint-Georges devrait se situer vers 1984-1985 et ceux des travaux du prochain tronçon cible entre Saint-Georges et Saint-Marie vers 1985-1986".

"Ce qu'on cherche pour le moment, a déclaré M. Léger, c'est de redonner aux Québécois tous les usages de leurs eaux, mais ce résultat ne

peut être atteint qu'avec la collaboration et la participation de tous les pollueurs, qu'ils soient d'ordre municipal, agricole, industriel ou individuel".

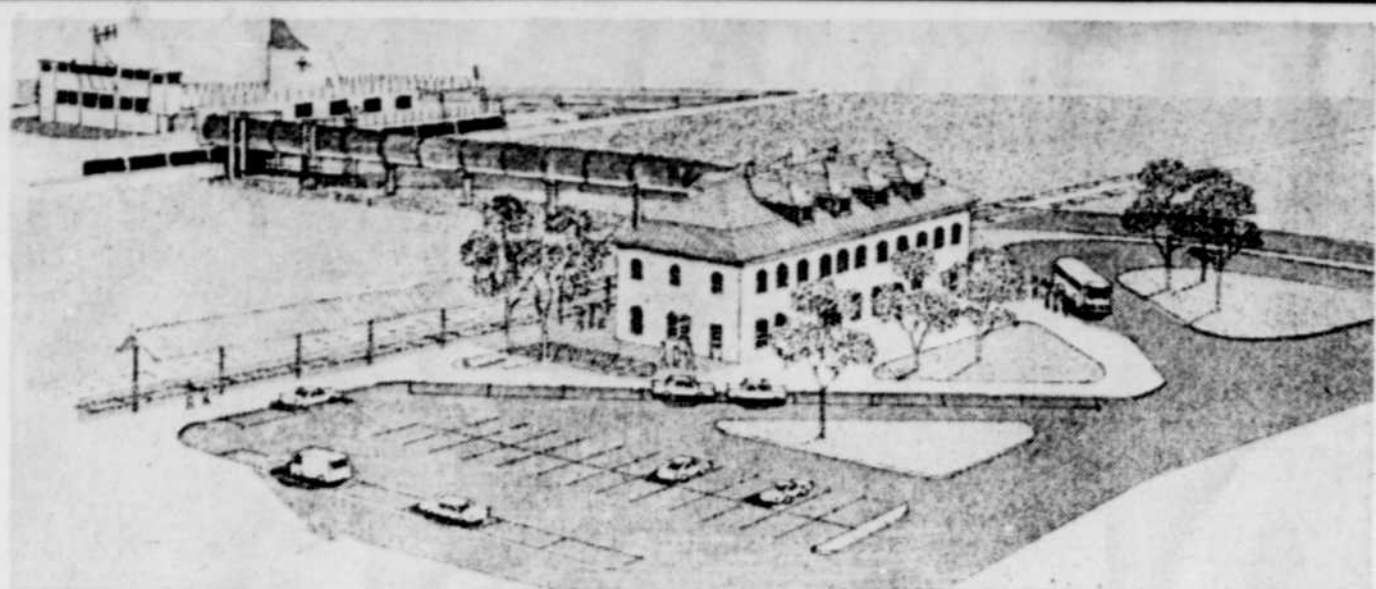
Le coût total d'assainissement des eaux de la rivière Chaudière serait de l'ordre de \$70 millions.

Commentaire

Rencontré au terme de cette journée, M. Denis Lacasse, responsable du dossier de l'environnement au Conseil de développement de la Chaudière (CDC) s'est dit satisfait de la réussite de ce premier symposium sur la protection de l'environnement en Beauce, car dit-il, l'on attendait au plus une centaine de personnes et l'inscription a été d'au-delà de 250 personnes.

Selon M. Lacasse "ce symposium a permis à des gens d'être sensibilisés à la dépollution de la rivière Chaudière et les obligations qu'ils auront à rencontrer en rapport avec les coûts d'installations d'usines d'épuration des eaux".

Du côté des agriculteurs, cela leur aura permis d'apprendre qu'ils vont être visités dès cette année et que les propriétaires d'installations non conformes aux exigences de l'environnement recevront par la suite des mises en demeure de se conformer à ces exigences dans un délai qui leur sera fixé.



Projet de gare intermodale que Via Rail veut réaliser à Lévis.

Gare intermodale

Lévis est appelée à payer \$200,000 pour l'infrastructure

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La ville de Lévis est appelée à dépenser, en plus de l'argent qui proviendra d'une subvention du gouvernement du Québec, un montant pouvant varier entre \$200,000 et \$225,000 pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet de gare intermodale déjà annoncé pour cette année par la société Via Rail.

Le maire Vincent Chagnon, qui donnait cette précision en répondant à des journalistes, hier soir, a mentionné que Via Rail a accepté de rédiger un deuxième projet d'entente à conclure incessamment avec la municipalité.

M. Chagnon ne voulait pas signer le premier projet d'entente avec Via Rail, "parce qu'il aurait été illégal de nous engager à donner des montants spécifiques, alors qu'un règlement municipal n'était pas encore approuvé". La semaine dernière, le maire et le greffier avaient un entretien téléphonique "conférence" avec M. Jean Malépart, directeur des projets et services au bureau de Via Rail à Montréal, dans le but de faire modifier le projet d'entente.

Le nouveau texte est parvenu à 19h, hier soir, à l'hôtel de ville. Les membres du conseil en prenaient connaissance après la séance publique. Il s'agit maintenant pour la ville d'un simple accord de principe, expliquait le maire, qui ajoutait cependant qu'il reste encore une couple de points litigieux.

Ce matin, le maire Chagnon devait communiquer avec le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair. L'évaluation totale des travaux qui incombent à la municipalité est de \$381,000. La subvention demandée au ministre est de 75 pour 100 des coûts admissibles en ce qui concerne le réaménagement routier près de la gare. Une telle contribution serait identique à ce que le gouvernement provincial accepte normalement de donner pour la réfection de grandes routes. La définition des coûts admissibles reste à faire à ce palier. Et la rédaction du règlement municipal ne pourra être faite en effet avant de recevoir l'accord du ministre.

Via Rail, qui sera le maître d'oeuvre concernant tout le projet relatif à sa gare intermodale, évalué à tout près de \$2 millions, accepte maintenant de la ville de Lévis une entente conditionnelle à ce que sera la contribution du gouvernement provincial, a mentionné le maire Vincent-F. Chagnon.

Chalet des loisirs

Le conseil municipal de Lévis a autorisé le maire et le greffier à signer un contrat au montant de \$150,000 avec l'entrepreneur Meunier, de Portneuf, pour la construction d'un chalet des loisirs dans la paroisse de Christ-Roi. Le projet est évalué finalement à \$198,990 en incluant les frais inhérents.

Pour ce projet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, le maire Chagnon doit rencontrer, ces jours-ci, des représentants de la Commission scolaire de Pointe-Lévy et de la fabrique de Christ-Roi, afin de conclure une entente quant à l'utilisation d'un terrain et à la participation de chacune des trois parties.

Comme il fut déjà convenu, la participation de la municipalité sera de \$89,400; celle de la commission scolaire sera de \$12,500. A cela s'ajoutera un montant de \$41,000 déjà disponible à la suite d'une souscription populaire. En plus, il est prévu des travaux de peinture et d'autres ouvrages pouvant être accomplis par des personnes bénévoles et évalués à quelque \$7,000.

Les travaux débiteront incessamment, a dit M. Chagnon, en précisant que l'offre de subvention, même si elle a été renouvelée récemment, expirera le 30 avril prochain. Le vieux chalet actuel sera démolit d'ici 10 jours par des employés municipaux.

Soufflage de la neige

Des reproches ont été faits au conseil municipal par le citoyen Pierre Picard au sujet du soufflage de la neige sur les terrains privés et le mauvais entretien des rues cet hiver. "Il faudrait une politique rationnelle. Le problème est qu'il n'y a pas de politique", dit notamment M. Picard.

Des conseillers municipaux ont reconnu ouvertement le besoin d'une plus grande supervision du travail et d'une circonspection dans la détermination des endroits où la neige de la rue peut être soufflée sur les terrains. "Dès demain matin, je vais m'entretenir avec le responsable, l'ingénieur Robert Pouliot", a conclu le maire Chagnon.

L'un des conseillers de la ville de Lévis, M. Florent Gauthier, qui est aussi président du Conseil économique de Lévis-Lauzon, a révélé hier soir que ce dernier organisme vient de faire une étude démontrant que si les municipalités de Lévis, Lauzon, Saint-David et Pintendre se concertaient pour faire ensemble leurs achats, il en résulterait des économies annuelles de \$200,000. "En cette période où l'économie est difficile, cela m'intéresse grandement", a dit le maire de Lévis.

MRC: la mise sur pied se poursuit rondement

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — La mise sur pied des municipalités régionales de comté (MRC) s'est poursuivie activement dans la zone de la Côte-du-Sud, depuis le début de l'année.

De fait, les maires de la plupart des nouveaux regroupements municipaux ont procédé à la nomination des préfets, soit M. Jacques Dumas, maire de Saint-François, à la MRC de Montmagny; M. Jean-Pierre Caron, maire de L'Islet-sur-Mer, à la MRC de L'Islet; M. Oscar Lévesque, maire de Kamouraska, à la MRC de Kamouraska; M. Emilien Michaud, maire de la paroisse de L'Isle-Verte, à la MRC de Rivière-du-Loup; et M. Alonzo Lemay, maire des Etroits, à la MRC du Témiscouata.

Ainsi donc, tous les anciens préfets ont été reportés à la direction d'ex-comités municipaux en grande partie conservant le statu quo.

Surprise dans Kamouraska

Par ailleurs, les premières réunions publiques se sont déroulées dans le meilleur des mondes et sans accroc, sauf à la MRC de Kamouraska.

Ici, on a fait face à une désagréable surprise, celle de constater après coup que l'intégrité du territoire, réclamée à l'unanimité par les maires concernés, n'avait pas été respectée.

Sans leur assentiment, les décrets provinciaux avaient soustrait de Kamouraska les cantons Parke et Chabot, au profit de la MRC du Témiscouata.

"On ne siège plus à la MRC de Kamouraska", tant que le ministère des Affaires municipales n'aura pas corrigé cette erreur et réintégré à Kamouraska les cantons qui nous ont été enlevés", ont décidé les représentants des 20 municipalités impliquées.

Mais, le 13 janvier, les maires de Kamouraska ont quand même tenu la première réunion régulière de la MRC, au chef-lieu de Saint-Pascal. L'exécutif du conseil de comté avait décidé de convoquer la réunion, face au risque de perdre 25 pour 100 du budget annuel de la MRC de Kamouraska.

On y a fait le rapport d'une visite à Québec des dirigeants du conseil de comté de Kamouraska, de la MRC du Témiscouata et du député de Kamouraska-Témiscouata, M. Léonard Lévesque. Le pèlerinage auprès du ministère des Affaires municipales n'a donné qu'un seul résultat, celui d'une confirmation de l'attaché politique du ministre à l'effet que ce dernier était prêt à reconsidérer les limites territoriales entre les deux MRC.

Mais cela, sous condition qu'intervienne une entente ferme entre les deux parties sur la délimitation du territoire respectif, à l'occasion de réunions de négociation devant être convoquées par le ministère.

D'une part, à leur dernière réunion, les maires

de Kamouraska ont réitéré leur menace de ne plus siéger à la MRC de ce nom, si leurs démarches visant la récupération des cantons Parke et Chabot n'aboutissaient pas à un résultat favorable.

MRC de L'Islet

A la tête de la MRC de L'Islet, M. Jean-Pierre Caron aura comme suppléant le maire de Saint-Damase, M. Jean-Guy Bélanger. M. Benoît Lévesque, de Saint-Jean-Port-Joli, poursuivra sa tâche antérieure de secrétaire-trésorier, et les réunions de la MRC seront tenues à la salle du conseil municipal de Saint-Jean. La prochaine aura lieu le 8 février.

La confection du rôle d'évaluation sera au centre des préoccupations. Le contrat en cours avec la firme Diamant & Associés se termine à la fin de décembre 1982, mais on appréhende des difficultés financières susceptibles d'affecter les fiches d'évaluation.

MRC de Montmagny

Lors de la première réunion officielle, à la mi-janvier, outre la nomination de M. Jacques Dumas, les maires de la MRC de Montmagny ont nommé M. Laurent Lapointe, de Saint-Fabien, au poste de maire-suppléant, et reconfirmé à sa tâche de secrétaire-trésorier M. Bernard Létourneau. Des démarches ont été entreprises pour situer le siège social à la Commission scolaire de Montmagny. Incidemment, l'ex-conseil de comté comptera deux nouveaux maires, le Dr Cajetan Gauthier, de Montmagny, et Michel Normand, de l'île aux Grues.

Consultation

SAINT-NICOLAS — Comme à Saint-Etienne de Lauzon et à Laurier-Station, la population de Saint-Nicolas sera invitée à se prononcer sur le statut de l'école actuellement en construction dans le secteur Normandie. Confessionnelle-catholique ou non confessionnelle, voilà la question. Au lieu d'attendre septembre 1982, quand les élèves seront installés dans les nouveaux locaux, le comité d'école de l'Odyssee, responsable de cette consultation, a décidé de solliciter dès maintenant l'opinion de la population. A cette fin, deux réunions d'information sont prévues. La première se tiendra demain, 19h30, à l'école Monseigneur-Gauvreau. La seconde, le 16 février, même heure, même endroit. La vraie consultation se fera le 20 février, de 10h à 16h, dans le mail de Place Normandie. Il s'agit d'un référendum. Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale sont invitées à venir donner leur opinion.

2,000 FUTURS ÉPOUX

POURRONT ASSISTER AU GRAND DÉFILÉ DE MODE

"LA MARIÉE EN FÊTE"

COMMENTÉ PAR NUL AUTRE QUE M. DOUGLAS LEOPOLD, GRACIEUSETÉ DE

LES SUPERMARCHÉS **provigo** ET **LE SOLEIL**



PARMI LES NOMBREUX PRIX DE PRÉSENCE, VOUS AUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE POUR DEUX, GRACIEUSETÉ DE QUÉBÉCAIR, AINSI QU'UN SÉJOUR GRATUIT DE 8 JOURS - 7 NUITS AU BEACHARBOUR, À MIAMI BEACH

Tel est le thème de cet événement qui sera présenté par la publication "Tout pour la Mariée" le 9 février à 20 heures au Centre des Congrès, sous la coordination de Madame Estelle Corbin

Les manufacturiers québécois présenteront aux futurs conjoints leurs collections et leurs suggestions les plus récentes concernant la mode pour les mariés, le cortège et les invités.

L'équipe de
"Tout pour la Mariée"
sera là pour vous accueillir

PROCUREZ-VOUS VOS
BILLETS GRATUITEMENT
LE SOIR MÊME DU DÉFILÉ
AU
CENTRE DES CONGRÈS



Plusieurs artères de la région de Québec, telle la 19e Rue, ont été littéralement ensevelies sous la neige, hier, jusqu'à ce que les équipes de déneigement prennent les grands moyens pour les dégager.

Une première en deux ans

Le grand Québec paralysé

par Michel TRUCHON

C'était la première fois depuis deux ans que la grande région de Québec était paralysée par une tempête de neige. En une douzaine d'heures, il est tombé 19 cm de neige poussée par de violents vents d'est et les routes n'ont pas tardé à devenir extrêmement glissantes tandis que la visibilité était nulle à peu près partout.

Cette saute d'humeur de la nature a entraîné un congé forcé pour des dizaines de milliers de fonctionnaires, d'employés de bureaux et de magasins et d'étudiants.

La décision de fermer tous les ministères provinciaux, la plupart des ministères fédéraux de même que plusieurs magasins a été prise très tôt, de sorte que la circulation automobile a été réduite au minimum, ce qui a empêché que la situation ne devienne désastreuse.

La plupart des services d'autobus entre les villes de même que tous les vols à l'aéroport de Québec ont été interrompus. Le service a repris en fin de matinée chez Voyageur, à 16h chez Air Canada. Les bateaux entre Québec et Lévis sont restés à quai toute la journée, le matin à cause de la tempête et l'après-midi à cause de l'épaisseur de la glace. Pour sa part, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec a suspendu son service jusqu'à 18h sur plusieurs parcours. Même les services ferroviaires ont été touchés. Le Rapido entre Québec et Montréal a accusé des retards, tandis que l'autorail de la rive nord n'a pu partir en matinée. Il n'y a pas eu de distribution de courrier et l'ouverture des assises au palais de

justice a été reportée d'hier à aujourd'hui.

Toutes les écoles étaient fermées, de même que l'université Laval. Même si la tempête a pris fin en début d'après-midi, la décision d'annuler tous les cours du soir a été maintenue.

A cause de la faible circulation, la police n'a pas eu à déplorer trop d'accidents. Le nombre de véhicules abandonnés le long des autoroutes et dans les

voies d'accès était cependant considérable.

L'autoroute 20, entre Charny et Montmagny, a été fermée tôt hier matin et n'a été rouverte que dans l'après-midi. Vers 7h hier, le ministère des Transports et la Sûreté du Québec sont passés à la phase deux de l'opération tempête, avisant la population que toutes les autos en panne ou immobilisées sur les routes de Québec et de la région seraient remorquées afin de permettre le déblayage.

A plusieurs endroits les policiers ont bloqué l'accès des boulevards.

Déblayage rapide

La région devrait toutefois se relever assez rapidement de cette première tempête d'importance cette année puisque déjà plusieurs équipes étaient à l'oeuvre en fin de semaine pour ramasser la neige tombée la semaine dernière. La tempête a transformé l'opération en donnant la priorité au déblayage.

Selon le directeur du service de la voirie de Québec, l'absentisme dû aux tempêtes est toujours plus faible dans ce service qu'ailleurs. M. Roger Gagnon a expliqué que ses employés avaient développé avec le temps des moyens ingénieux pour se rendre à leur travail, d'autant plus que c'est pour eux une occasion de faire des heures supplémentaires.

Pas de record

Les 19 cm de neige tombés depuis 22h environ dimanche soir ne représentent pas un record, même si la chute de neige est très importante. Le record pour un 1er février est de 17 cm. Si l'on considère qu'il est tombé de trois à quatre centimètres de neige dimanche soir, c'est donc seulement une quinzaine de centimètres qui se sont accumulés hier.

La température devait se refroidir hier soir et le vent souffler de l'ouest à environ 30 km/h avec des rafales de 60 km/h qui devaient provoquer de la poudrière. Une autre faible chute de neige est prévue pour demain.

Autres textes et photos en pages A-3 et A-7

Marc Lestage et



VOUS AUTRES...

16 heures à déneiger les rues

page D-4

Ti-Paul Barbeau est "guide de souffléuse", ce qui l'entraîne depuis 14 ans dans une interminable marche à reculons dans les rues de Loretteville.



sommaire

Annonces classées	D-5 à D-14
Arts et spectacles	D-2 à D-4
Bandes dessinées	D-12
Bridge	D-9
Décès	D-15
Economie-finances	B-4 à B-7
Editorial	A-4
Feuilleton	D-2
Horoscope	D-11
Information régionale	A-7 à A-9
Marc Lestage	D-4
Monde	C-7 à D-15
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-6
Où aller à Québec	D-4
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-10
Sport	C-1 à C-6
Télévision	D-2

météo

Ensoleillé avec passages nuageux à Québec et dans l'Est du Québec, aujourd'hui. Minimum de moins 18 et maximum de moins 8. Demain, nuageux.

détails, page D-13

Répît d'au moins une semaine pour la famille Dumont

RIMOUSKI — M. Gaétan Dumont, de Cap-Chat, qui défie depuis quelques semaines une mise en demeure de quitter le logement qu'il occupe, ne devrait pas être inquiété pour une ou deux semaines encore.

C'est du moins ce que l'on déduit des déclarations faites hier par le directeur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, M. Fabien Cournoyer. Interrogé en effet au sujet de cette affaire, M. Cournoyer a dit que c'est maintenant au contentieux de la SCHL qu'il appartiendra de décider de l'attitude de l'organisme, devant le refus de M. Dumont de quitter le logement qu'il occupe.

M. Cournoyer reconnaît qu'il a effectivement mis M. Dumont en demeure de quitter le logement qu'il occupe, dans une lettre qui lui fut adressée vers le 19 janvier. Par retour du courrier, M. Dumont informait M. Cournoyer qu'il n'avait l'intention de payer le loyer qui lui a été fourni par la SCHL, ni l'intention de quitter les lieux, en

dépît de l'ordre qu'il a reçu en ce sens.

Rappelons que M. Dumont, citoyen de Cap-Chat et victime de la moussé d'urée formaldéhyde, a dû quitter sa maison en décembre dernier en raison des maux dont souffraient les membres de sa famille à la suite de l'isolation de sa maison.

Considérant que c'est la SCHL qui a autorisé l'utilisation de la moussé d'urée, M. Dumont a choisi d'occuper purement et simplement un logement appartenant à la SCHL, et cela au moyen de la ruse.

M. Dumont savait qu'une maison inoccupée de la rue Saint-Pierre, à Cap-Chat, appartenait à la SCHL. Il réussit à l'obtenir à bail à \$325 par mois, obtenant en même temps une clause de résiliation du bail.

Après avoir fait le premier chèque et occupé les lieux, M. Dumont a bloqué les fonds et résilié son bail, et décidait en même temps de ne pas quitter les lieux.

Le directeur régional de la Voir A-2, MOUSSE



M. Gaétan DUMONT ne sera pas inquiété d'ici une semaine ou deux.

Conférence économique Québec réclame un fonds d'urgence

par Guy AMYOT

envoyé spécial du Soleil
OTTAWA — Pour combattre les effets catastrophiques de l'actuelle crise économique, le gouvernement du Québec réclame d'Ottawa la création d'un fonds d'urgence de soutien de l'emploi et de stimulation de l'économie. Destinée aux provinces dont le taux de chômage dépasse la moyenne nationale, ce fonds spécial serait administré par les provinces bénéficiaires.

Telle est l'une des principales propositions que défendra le Québec, durant la conférence des premiers ministres qui s'ouvrira ce matin, à Ottawa. Les ministres Parizeau et Landry ont même annoncé, hier soir, que le gouvernement du Québec possédait déjà dans ses cartons toute une série de projets concrets qui n'attendent que l'argent fédéral pour revivifier l'économie du Québec. Le premier ministre, M. Lévesque, compte bien, dans les prochaines heures, dévoiler le détail de ces projets.

"Si nous avions une marge de manoeuvre, dès demain, nous pourrions lancer ce plan d'urgence, tout prêt dans nos cartons. Tout ce qui manque, c'est l'argent", a précisé le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry.

Cet argent devra provenir d'Ottawa, selon les ministres québécois, parce que le gouvernement fédéral est seul à détenir les ressources financières suffisantes pour lutter à court terme contre la montée du chômage et la détérioration de l'économie. Cependant, la conception et l'administration de ce plan d'urgence reviendraient aux provinces, parce qu'elles sont "mieux placées que le gouvernement fédéral pour mettre en place et administrer des programmes de stimulation répondant efficacement et rapidement aux besoins des agents économiques" précise-t-on dans le document d'appui que publiait hier le gouvernement québécois.

Régionalisation fédérale: aberration

Le ministre Bernard Landry s'est

d'ailleurs vigoureusement attaqué au projet de régionalisation de la politique économique du gouvernement fédéral, selon lequel Ottawa déconcentrerait son activité économique à partir de bureaux régionaux qu'il installerait à travers le Canada.

"C'est aberrant et absurde de créer un tout nouvel appareil bureaucratique fédéral alors que le Québec possède déjà le sien qui est considérable et très efficace" a poursuivi M. Landry.

Selon ce dernier, le gouvernement du Québec serait mieux placé que celui d'Ottawa pour appliquer une relance économique efficace, à court comme à long terme. "Nous pouvons agir beaucoup plus vite et plus directement sur les régions. De plus, le gouvernement québécois connaît mieux les entreprises et les dirigeants qui oeuvrent sur son territoire."

Ainsi, le gouvernement québécois, grâce au fonds d'urgence qu'il vient de proposer, pourrait appliquer dans les plus brefs délais une stratégie de développement économique qu'il élabore depuis plusieurs mois. En fait, il s'agit du plan d'action que doit contenir l'acte II du Québec II dont le ministre Landry semble extraire plusieurs exemples.

Le gouvernement du Québec pourrait axer la relance économique particulièrement dans les secteurs de pointe dans lesquels le Québec détient des avantages indéniables: la biotechnologie à l'Institut Armand-Frappier, la foresterie à l'université Laval, la recherche en hydrogène au centre de Noranda, etc.

Ce fonds d'urgence et ce plan de relance économique n'apportent pas de résultats concrets qu'à la condition, ajoutent les deux ministres, Parizeau et Landry, que le gouvernement fédéral baisse les taux d'intérêt et qu'il maintienne intacts les transferts fiscaux et financiers aux provinces.

autres textes en page B-1

Dette de \$1 milliard Ottawa consent un moratoire à la Pologne

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Canada a bel et bien rééchelonné sur une période de huit ans une dette de \$1 milliard contractée auprès de lui par le gouvernement de la Pologne. Celui-ci pourra même, dans les quatre prochaines années, s'exempter de verser un seul cent du capital et des intérêts exigibles, sans qu'aucun intérêt additionnel ne lui soit facturé.

L'étalement de cette créance, occasionnée principalement par l'achat de céréales canadiennes, fait suite à un accord intervenu en avril dernier, soit bien avant que le général Wojciech Jaruzelski n'ait décrété la loi martiale dans son pays et que les pays occidentaux, sous la pression des Etats-Unis, n'aient décidé de prendre des mesures de pression pour faire lever la loi martiale.

Les banques canadiennes, à qui la Pologne pourrait devoir environ \$300 millions, selon les informations transmises au SOLEIL hier soir, sont toujours en pourparlers avec le gouvernement de la Pologne pour le rééchelonnement de leur dette. Elles n'auraient pas reçu, tout comme environ 400 autres banques dans le monde, le paiement minimal réclamé pour permettre le rééchelonnement de la dette.

Selon M. Filleul, un porte-parole du ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, la Pologne aurait donc satisfait à l'obligation de verser \$100 millions, au plus tard le 31 décembre dernier, pour permettre l'étalement de sa créance.

Ce montant de \$100 millions représente 10 pour 100 du capital et des intérêts exigibles pour les trois derniers trimestres de 1981. "Selon les experts financiers du gouvernement que j'ai consultés aujourd'hui, de préciser hier soir le porte-parole du ministre, il n'y a aucune raison de croire que le gouvernement de la Pologne n'a pas satisfait à son obligation."

L'accord conclu en avril dernier, explique M. Filleul, devait permettre à

la Pologne d'étaler sur huit ans le paiement de cette dette, à la condition qu'elle nous verse 10 pour 100 de la somme exigible. Une période dite "de grâce" de quatre ans est prévue au contrat. "Sous toute réserve, une période de grâce veut bien dire une période de grâce. Ça signifie donc, à moins d'indications contraires des experts financiers, que le gouvernement de la Pologne ne sera pas pénalisé s'il omet, dans les quatre prochaines années, de rembourser le principal et les intérêts dus", de rajouter le porte-parole du ministère.

Celui-ci n'a pas voulu prévoir ce qu'il adviendra des dettes exigibles de la Pologne pour l'année 1982. "On verra en temps et lieu", a-t-il spécifié.

Aux Etats-Unis, le problème des

Voir A-2, POLOGNE

Autre texte en page D-1

Ambassade de Pologne, rue Solidarité

BRUXELLES (AP) — La municipalité d'Etterbeek, l'un des faubourgs de Bruxelles, a l'intention de rebaptiser le mois prochain "rue Solidarité" la "rue des Francs" où est située l'ambassade de Pologne dans la capitale belge.

Cette initiative, lancée par le maire, M. Léon Defosset, devrait être approuvée le 18 février par le conseil municipal et si le gouvernement ne s'y oppose pas dans un délai de 40 jours, comme tout le laisse supposer, la décision deviendra définitive.

L'ambassadeur de Pologne, M. Janusz Fekecz, n'a pas encore été informé officiellement et "je ne pense pas qu'il le sache déjà", a déclaré l'un des édiles. L'ambassade a confirmé en effet qu'elle ignorait tout d'une telle décision.

Droit de veto:

Québec dépose ses arguments en cour d'appel

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec estime que son consentement est, par convention, nécessaire à l'adoption, par le Sénat et la Chambre des Communes, d'une résolution visant à faire modifier de façon majeure la constitution.

Les avocats Jean-K. Samson, Lucien Bouchard et Paul-Arthur Gendreau, représentants du ministère québécois de la Justice ont déposé hier, en cour d'appel, un mémoire par lequel le Québec demande au tribunal

d'entériner ce point de vue en répondant affirmativement à une question en ce sens.

La position du Québec sera débattue le 15 mars devant un groupe de cinq juges.

Les avocats du gouvernement fédéral, soit Me Reynold Langlois et Me Michel Robert, déposeront leur propre mémoire le 1er mars.

C'est le 9 décembre, soit au lendemain de l'adoption par les Communes du projet de résolution cons-

titutionnel, que le Québec adoptait un décret par lequel il soumettait à la cour d'appel pour audition et examen, cette question:

"Le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne de façon à porter atteinte:

"à l'autorité législative de la législature du Québec en vertu de la constitution canadienne;

"au statut ou rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne;

"et, l'objection du Québec rend-elle l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel?"

Dans le mémoire de 51 pages déposé hier, le procureur général du Québec soutient que la réponse à la question posée doit être affirmative.

Dualité

A défaut du consentement unanime des provinces, soutient le document, l'approbation du Québec devrait être requise parce que "le principe de la dualité est à la base même du fédéralisme canadien".

En septembre dernier, la Cour suprême statuait à l'effet que le consentement d'une bonne partie des provinces était nécessaire pour opérer un changement majeur dans la constitution.

Dans son mémoire, le Québec soutient que, dans le passé, aucun changement constitutionnel important n'est survenu sans son consentement.

Le procureur général affirme que le système fédéral canadien consacre le principe de la dualité et implique la sauvegarde des institutions propres de la société québécoise, et de ce fait, constitue la raison d'être de la convention.

Selon le mémoire, l'ensemble des précédents retenus par la Cour su-

prême indique qu'aucune modification constitutionnelle pertinente n'est intervenue sans l'accord du Québec.

Ces précédents sont les suivants: le désaccord du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta touchant la législation sur l'assurance-chômage en 1938; le rejet par le Québec et l'Ontario, en 1951, du principe de la taxation indirecte; le rejet par le Québec, en 1964 et en 1971, de formules d'amendement constitutionnel.

De plus, l'adoption des projets de modification a été retardée jusqu'à l'obtention du consentement du Québec.

Parfois aussi, l'objection du Québec à des projets de modification ou de formule de modification a empêché leur adoption.

Puisant abondamment dans l'histoire, les auteurs du mémoire désirent attirer l'attention du tribunal "sur cet autre élément fondamental de la continuité de l'histoire constitutionnelle".

"Toutes les formules de modification envisagées depuis cette question est à l'étude au Canada ont toujours proposé que le consentement du Québec soit requis.

"En 1927, 1935, 1950, 1961, 1964, les formules, plus ou moins élaborées selon le cas, retenaient la règle de l'unanimité pour des questions fondamentales de la nature de celles qui sont étudiées dans le présent renvoi. Les formules proposées, depuis 1971, requièrent de même le consentement minimal du Québec et de l'Ontario".

Le procureur général du Québec soutient enfin que la nécessité d'obtenir le consentement du Québec découle au surplus de la démarche adoptée par la Cour suprême dans son jugement précédent.

"Oubli ou ironie, souligne le rapport, même l'actuelle résolution prévoit d'ailleurs le consentement unanime, donc du Québec, pour la modification de la formule qui y est inscrite, alors que ce consentement n'aurait pas été obtenu pour son adoption".



Les chefs indiens Alphonse Metallic, de Restigouche (à gauche), Billy Two Rivers, de Caughnawaga (au centre) et Bernard Jerome, de Maria, sont partis pour Londres, hier, afin de demander à la Grande-Bretagne d'affirmer la souveraineté des Iroquois et des Micmacs, telle que reconnue par les traités du 18e siècle.

POLOGNE

créances de la Pologne a aussi fait surface.

A ce sujet, l'administration Reagan a pris une décision qui pourrait en surprendre plusieurs, compte tenu de la campagne internationale menée par le président américain, contre l'état de siège en Pologne. Mais elle a l'heur de satisfaire amplement les banques américaines. Le gouvernement des Etats-Unis a en effet repris à sa charge une partie de la dette polonaise sans pour autant déclarer la Pologne en défaut.

Le gouvernement Reagan a fait

MOUSSE

SCHL, M. Cournoyer, a précisé qu'il adressait dès hier ce dossier aux bureaux du contentieux de la SCHL à Montréal, mais qu'à son avis, il est douteux qu'une action puisse être prise avant une ou même deux semaines.

M. Dumont a dit précédemment que seule la force pourrait l'obliger à quitter les lieux. En raison des délais de consultation, il semble bien que cette force ne sera pas utilisée avant au moins une semaine ou deux.

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
647-3233 RENSEIGNEMENTS 647-3394 REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

De bonnes raisons de
DONNER L'HEURE

L'an dernier le don de la valeur de votre heure a aidé à

- informer 308 nouveaux parents des capacités de leur enfant dans le cadre du programme "Parents-soutiens"
- intégrer 428 personnes déficientes mentales entre 15 et 25 ans dans des programmes "Jeunes Amis"
- aider individuellement 654 personnes déficientes mentales face à leur intégration dans la société dans le cadre du programme "Partenariat civique"
- offrir un appui à 47 associations locales pour déficients mentaux
- assister 7000 à 8000 parents et bénévoles
- favoriser l'embauche de 330 personnes déficientes mentales pour la promotion de leurs besoins et la défense de leurs droits



53% des personnes handicapées ou 186 000 personnes déficientes mentales comptent sur votre heure

DONNEZ L'HEURE

Cette année, si vous remettez la valeur d'une heure de votre temps à un étudiant d'une école participante, l'école conservera la moitié de votre heure pour les activités scolaires de ses étudiants. Vous pouvez aussi remettre la valeur de votre heure à votre Caisse populaire ou d'économie Desjardins.

Association du Québec pour les déficients mentaux

Amendes à un syndicat de la CTCUM

MONTREAL (PC) — Le syndicat des chauffeurs d'autobus et de métro de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) a été condamné, hier, à des amendes totalisant \$40,000.

Le syndicat ouvrier s'est reconnu coupable de deux chefs d'accusation découlant de son refus de se soumettre à la loi spéciale ordonnant aux employés de la CTCUM de reprendre le travail lors de la grève du transport public de la métropole, à la mi-janvier.

A la suggestion du procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions de la paix, a imposé au syndicat une première amende de \$30,000 pour n'avoir pas pris les dispositions nécessaires pour obliger ses membres à se conformer à l'ordre de retour au

travail découlant de la loi spéciale adoptée par l'Assemblée nationale.

Cette amende de \$30,000 est répartie comme suit: \$5,000 pour la journée du 17 janvier; \$10,000, pour la journée du 18 janvier; et \$15,000 pour la journée du 19 janvier.

Pour ce qui est du second chef d'accusation, soit d'avoir incité ses membres à ne pas rentrer au travail en dépit de la loi spéciale, le syndicat a écopé d'une amende de \$10,000 suivant la suggestion de la Couronne.

La loi spéciale, adoptée par l'Assemblée nationale dans la soirée du 15 janvier, soit le jour même du débrayage, prévoyait des amendes maximales de \$50,000 par jour contre le syndicat.

L'avocat du syndicat des chauffeurs, Me Guy Bélanger, qui a plaidé

coupable aux deux chefs au nom de son client, a expliqué au juge Allard que "l'atmosphère surchauffée qui a précédé le débrayage était, en partie, responsable du défi de la loi dont les chauffeurs se sont rendus coupables". Ajoutant encore que "les commentaires de quelques membres du gouvernement ont contribué à l'aggravation de la situation."

Le juge Allard a donné au syndicat jusqu'au 1er juin pour payer l'amende de \$40,000.

Le président du tribunal a reporté au 15 février les procédures contre 46 dirigeants de ce même syndicat. Ces derniers sont passibles d'amendes maximales de \$10,000 par jour pour chaque journée de non-respect de la loi spéciale.

Deux autres syndicats se sont retrouvés en cour hier matin pour non

observance de la loi spéciale; il s'agit du syndicat des mécaniciens et du syndicat des employés de bureau.

105 cm de
neige en
deux jours

VIENNE (AFP) — Les autorités locales de la région de Podhale (sud de la Pologne) ont décrété hier l'état d'alerte pour toute la région en raison des chutes de neige catastrophiques, a annoncé Radio-Varsovie captée à Vienne.

Au cours des deux dernières journées, 105 cm de neige sont tombés sur cette région et les chutes de neige se poursuivaient encore hier soir, a précisé la radio.

Allez-y!

Si les taux élevés d'intérêt vous ont empêché d'acheter une nouvelle voiture, rendez-vous chez votre concessionnaire AMC/JEEP.

Eh oui! allez-y et profitez sans tarder du "Programme Auto-remise" d'American Motors.

LE PROGRAMME AUTO-REMISE
D'AMERICAN MOTORS

Cette offre est valable pour les véhicules achetés et livrés entre le 1er février et le 31 mars 1982.

Vous bénéficierez d'une alléchante "Auto-remise" à l'achat d'une Concord, d'une Spirit ou d'une Eagle neuve, 1981 ou 1982.

Cette offre exceptionnelle s'applique également à tous les véhicules Jeep® neufs 1981 ou 1982.

Pour plus de détails, renseignez-vous dès maintenant auprès de votre concessionnaire AMC/JEEP.

Une "Auto-remise" de 500\$!



Une "Auto-remise" de 750\$!



Une "Auto-remise" de 500\$!



Une "Auto-remise" de 1000\$!



AMC, Spirit, Concord et Eagle sont des marques de commerce d'American Motors Corporation.

Jeep, CJ, Cherokee, Wagoneer et la forme de la calandre de la CJ sont des marques de commerce de Jeep Corporation.

American Motors (Canada) Inc. utilise chacune de ces marques en vertu d'un contrat de licence.

La tempête apporte le calme à Québec

par Léonce GAUDREAU

C'est fou ce qu'on peut apprendre lorsqu'on se met à regarder et à écouter les gens. Tiens, comme à l'occasion de cette belle grosse tempête de neige.

Jusqu'à midi, il n'y avait encore que très peu de monde dans la salle de rédaction, sauf bien sûr la plupart des patrons dont le premier, Claude Masson, qui est presque toujours là beau temps mauvais temps et qui, encore ce lundi, a passé la soirée au journal à recevoir les appels téléphoniques des lecteurs, ces derniers très nombreux et trop heureux de pouvoir parler directement au grand boss de ce qui leur plaît ou leur déplaît, occasion de plus en plus rare.

Toujours est-il que je me retrouve à l'heure du midi à marcher dans les bancs de neige du faubourg Saint-Jean-Baptiste et du Vieux-Québec à la recherche d'atmosphère.

Il est midi et pourtant, on a l'impression d'une ville endormie, où les quelques rares piétons aperçus affichent un sourire plutôt rare en ce début de semaine.

Dans la côte Sainte-Claire, tout en haut du long escalier de la côte d'Abraham, ni l'épicerie ni le magasin de fourrure ne sont ouverts, il n'y a que le patron de Tremblay Tabac qui a affronté la tempête. "Pas eu de problème. Je suis venu de la paroisse Sainte-Thérèse en 4x4", dit le propriétaire.

Au sommet de la côte, rue Saint-Jean, l'activité est déjà plus grande. "Mais ce n'est pas aujourd'hui que je vais faire ma fortune", dit M. Ronaldo Gagnon, un autre propriétaire de tabagie. Il

est au poste sept jours sur sept et d'une fidélité à la clientèle qu'aucun de ses confrères, marchands de tabac, ne dément, même pas le jour du non-fumeur et pas davantage un jour de tempête. Pas une seule tabagie n'était fermée, hier.

En ces jours de grandes tempêtes, ce sont surtout les commerces de restauration et d'alimentation qui restent ouverts, fort heureusement. Il y a aussi les pâtisseries, très nombreuses ici dans le centre-ville, tout comme d'ailleurs les tabagies, les épiciers... et les bars, dans le Vieux-Québec. En fait, deux facteurs principaux contribuent à l'ouverture ou non des commerces. Si vous êtes propriétaire ou vous êtes étroitement associé aux profits de l'entreprise, vous pouvez franchir les pires obstacles pour vous rendre jusqu'à votre commerce.

Il y a aussi le type de commerce. Ce n'est pas un lundi matin de tempête que vous allez vous acheter un téléviseur couleur ou que vous allez vous enrôler dans l'armée. Donc, ni votre marchand d'appareils électriques ni l'enrôleur de l'armée de sa majesté n'ont trouvé utile d'ouvrir.

Et il ne faut surtout pas parler du gouvernement. C'est presque toujours le premier à fermer. Tous les complexes, G. H. etc. étaient déserts et il ne fallait pas commencer à chercher des clients du midi dans les restaurants et les tavernes (de plus en plus rares). C'était tout aussi désertique que la grande tour du gouvernement. Il n'y avait presque personne pour manger la soupe.

A la Brasserie Saint-Jean, Marcel Vallière se sent sans doute un



La première vraie tempête de neige pour cette Cambodgienne installée à Québec avec sa mère et son enfant de 5 ans depuis deux ans et demi. Dès les premières heures, Sao Hout, âgée de 26 ans, dégagait l'entrée du restaurant Le Carthage avant que son patron, ténébreux, vienne ouvrir la porte.

peu seul ce lundi midi. "Quoi, y a pas de tempête. Les fonctionnaires? C'est connu, y sont trop paresseux pour travailler". Je n'insiste pas, ayant déjà à l'esprit tous les airs connus sur ce monde qui venait de bénéficier d'un autre prolongement de congé.

A la seule taverne restant encore dans les vieux murs, le barman qui connaît bien ses clients me fait comprendre qu'il ne doit pas y avoir que le gouvernement à être fermé mais aussi l'Hôtel-Dieu de Québec, du moins certains services car sa clientèle habituelle d'une quinzaine d'employés n'était pas là. Un vrai dire, le centre-ville vidé de ses fonctionnaires donne l'impression d'une ville abandonnée. Pour la plus grande joie de ses habitants qui découvrent enfin la paix connue seulement en banlieue, sans les inconvenients.

Sans client, les commerçants ont tout le temps pour parler du beau temps... et de quelques petits problèmes qui compliquent parfois la vie.

Comme Claude Massé, propriétaire du Petit-Bourg. A la porte de son restaurant spécialisé dans le sous-marin, il avait accroché une ardoise sur laquelle il invitait les passants à venir prendre le café pour seulement \$0.25. "Dans une tempête, on aime toujours pouvoir s'arrêter un moment pour pouvoir

se réchauffer avant de continuer sa route", dit le proprio, animé d'une grande envie de jaser. Mais aucun piéton ne s'est encore arrêté. Il fait trop beau dehors.

Il profite de ce contact avec un journaliste pour dire toute sa hargne contre l'hôtel de ville qui "néglige complètement Saint-Jean-Baptiste pour tout donner au Quartier latin". Les trottoirs sont très mal entretenus, on veut réduire le service de cueillette des ordures. "A la radio, dit-il, je viens d'entendre qu'ils avaient organisé un service spécial de ramassage des vidanges dans le Quartier latin."

Un autre proprio, Jean-François Licoine du Panetier, me parlera spontanément des mêmes problèmes d'écarts énormes de service entre les deux quartiers. Sa pâtisserie est collée à une maison inhabitée depuis plusieurs années.

C'est assez captivant ce qu'on peut apprendre un jour de tempête. De quoi faire l'objet de nombreux reportages.

Comme d'essayer de comprendre comment il se fait que les services gouvernementaux sont fermés, y compris les services d'assistance sociale (c'était normalement hier que les assistés sociaux devaient recevoir leur chèque mensuel); et que les magasins de la Société des alcools étaient ouverts.

Enseignement privé Campagne de mobilisation de \$300,000

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL DE KAMOURASKA — L'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES) a voté un budget de \$300,000, aux fins d'une campagne de mobilisation des parents et des anciens élèves en faveur du droit de la population à l'enseignement de son choix, face aux visées et aux mesures restrictives du ministère de l'Éducation du Québec.

S'il y a besoin, l'intervention de l'organisme se poursuivra par une campagne de promotion et de publicité d'un montant additionnel de \$612,000, dans les journaux, à la radio et à la télévision, et cela avec la collaboration éventuelle de deux autres groupements d'enseignement primaire et l'Association des collèges du Québec (niveau collégial).

C'est ce qu'a annoncé en primeur M. Jean Foster, agent d'information du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et responsable de la région de Québec pour l'AIES, à l'occasion d'un dîner du Cercle de presse de la Côte-du-Sud tenu à Saint-Pascal de Kamouraska.

"C'est pour tout l'enseignement privé une question de vie ou de mort, qui est en train de s'amorcer", a lancé M. Foster, pour justifier la portée financière de cet audacieux programme d'opposition et de riposte aux visées du ministre Laurin.

Refus de la complémentarité

C'est surtout le rôle de "complémentarité" auquel le ministère de l'Éducation veut restreindre l'enseignement privé, que les associations entendent refuser et combattre, en amenant la population à formuler son opinion en ce domaine. On ne veut pas se laisser enfermer dans le patrimoine ou autre vision non dynamique du genre.

On ne peut tolérer les nouvelles attaques qu'annoncent les prises de position contradictoires du ministre Laurin, après les atteintes continues que le ministère de l'Éducation a multipliées contre l'enseignement privé, depuis 1974, à l'encontre des dispositions de la charte mondiale des droits de l'homme, de dire M. Foster.

Le dossier est tellement chaud, en ce qui concerne l'enseignement privé, a précisé M. Foster, que le comité provincial de l'Association des institutions d'enseignement secondaire a décidé de prendre l'initiative de l'information et de la réaction contre l'agression financière et la politique gouvernementale qui menace définitivement la survie de tout l'enseignement privé.

L'AIES, par son audacieux programme de \$912,000, "a décidé d'organiser la défense et la promotion de l'enseignement privé", a-t-il insisté.

En cela, une recommandation d'appui et de participation a été adressée au Conseil des institutions d'enseignement privé des trois niveaux, de façon à mettre en marche une action concertée des 113 institutions, 1,000 professeurs, 57,000 élèves et quelque

100,000 parents touchés par l'enseignement privé au Québec.

Départ en février

La première partie de la campagne de l'AIES, soit la campagne de sensibilisation des parents et des anciens, au coût de \$300,000, doit débuter dès le mois de février.

M. Foster a ajouté que c'est à la fin du mois, si nécessaire, que sera mise en marche la deuxième partie de \$612,000 d'abord par de la publicité dans les journaux et à la radio, puis à la télévision, en avril.

Sondage favorable

Le porte-parole de l'AIES a fait état de ce que la réaction et la campagne des associations d'enseignement privé feront suite à un sondage effectué entre les 5 et 15 décembre 1981, par la firme Plurimar.

C'est à 70 pour 100 en faveur du maintien et de la continuité de l'enseignement privé que se seraient prononcées les 1,500 personnes appelées à répondre à 30 questions, a notamment indiqué M. Foster.

Il a déclaré que les résultats détaillés de ce sondage seront publiés d'ici peu, à l'occasion de la campagne d'information.

On a voulu savoir ce que les gens pensent et sont prêts à revendiquer, quant au droit reconnu du public à la liberté de choix en éducation et à une libéralisation d'envoyer les enfants aux écoles de son choix.

Sélection et professionnel

En réponse aux questions des journalistes de la presse régionale, l'agent d'information du collège de Sainte-Anne et des relations publiques de la fondation Bouchard, qui gère un fonds d'aide de \$1 million, a notamment précisé que la "sélection" ne se fait plus dans cette maison d'enseignement privé du secondaire, comme dans plusieurs autres. On n'y a conservé que des tests servant à connaître le niveau de l'élève.

Quant à l'enseignement de type professionnel, M. Foster a déclaré "qu'on ne demanderait pas mieux que d'accepter les options professionnelles", si le ministère le proposait.

Des corbillards vendus à l'encan

MONTREAL (PC) — Les directeurs de pompes funèbres de l'est du pays ainsi qu'un bon nombre des États-Unis ont été invités à la vente à l'encan de 30 corbillards fabriqués sur commande.

Les acheteurs éventuels pourront choisir parmi une grande variété de véhicules funèbres, depuis un Crown Sovereign Landauet 1981, avec châssis de Cadillac, aux couleurs bleu foncé et noir, jusqu'à un modèle plus vieux et plus traditionnel, mais tout aussi élégant, comme un Landau Cointington 1971, de couleur noire sable, sur châssis d'Oldsmobile. Le prix d'un corbillard neuf est passé de \$21,000 en 1976 à \$48,000 en 1982.

Le directeur des Postes sera mieux payé que Trudeau

OTTAWA (PC) — Même s'il n'occupe son poste que depuis seulement cinq mois, M. Michael Warren, directeur de la nouvelle Société des postes, vient déjà d'obtenir une hausse salariale décollant de son excellent travail. Il gagnait plus de \$100,000 par année, avant cette augmentation.



M. Michael WARREN PC

Les directeurs de neuf autres sociétés d'Etat et quatre autres hauts administrateurs bénéficieront aussi de telles hausses de salaires rétroactives, approuvées par le cabinet la semaine dernière. Ces augmentations atteignent jusqu'à 12.3 pour 100.

Tout en étant inférieures d'une fraction au taux d'inflation de 1981, qui a été de 12.5 pour 100, ces augmentations sont de plusieurs points au-dessus du niveau des hausses recommandées, hier par un des principaux responsables du ministère fédéral des Finances, dans le cadre des négociations des ententes collectives.

S'adressant aux journalistes à la veille de la première conférence économique des premiers ministres, ce responsable a exprimé son inquiétude devant certains renouvellements de contrats de travail qui avaient accordé des hausses salariales beaucoup trop élevées, à 14 pour 100. Il a déclaré que, pour collaborer à la lutte contre l'inflation, il serait préférable que les augmentations accordées demeurent autour de 9 pour 100, comme aux États-Unis.

Plus que M. Trudeau

Voici d'autres serveurs de l'Etat qui viennent d'obtenir des augmentations: MM. Claude Taylor, président d'Air Canada; Al Johnson, président de Radio-Canada; Mitchell Sharp, commissaire à l'Agence du pipeline du nord; Bill Hopper, président exécutif de Petro-Canada; et Frank Roberts, président exécutif de Via Rail.

On a évalué à quelque part entre \$100,000 et \$150,000 le salaire de M. Warren, qui a été nommé

directeur de la Société des postes du Canada le 1er septembre dernier.

Son secrétaire exécutif, M. Jonathan Goldbloom, a déclaré hier que M. Warren ne voulait pas discuter de son salaire. Quand les journalistes ont insisté, il a répondu: "Tout ce qu'il dévoile, c'est qu'il gagne plus que le premier ministre".

M. Goldbloom a refusé de préciser si cette

déclaration était toujours valable, présentement vu que le 1er janvier M. Trudeau a bénéficié d'une augmentation décollant de l'indexation de son salaire au coût de la vie, augmentation qui a porté l'ensemble de son salaire et de ses allocations de dépenses à \$120,400.

M. Sharp, ancien ministre et membre du cabinet libéral, a répliqué hier qu'il n'avait pas en-

tendu dire qu'on lui avait accordé une hausse de salaire. Il a refusé de discuter plus longuement de ce salaire.

Pas d'intérêt public

MM. Johnson et Ralph Gillen, directeur de la Canadian Commercial Corp., ont également refusé de discuter de leurs salaires. Un porte-parole de Pe-

tro-Canada a dit du salaire de M. Hopper: "S'il ne s'agit pas d'un sujet d'intérêt public, c'est son affaire".

M. Normand Courchesne, du secrétariat des grands employés de l'Etat attaché au bureau du Conseil privé, a précisé que la hausse maximum accordée avait été de 12.3 pour 100, pas plus. Plus tard dans le

courant de l'année ou au début de l'an prochain, certains se verront accorder une autre augmentation pour 1982. Ces hausses salariales seront établies selon une évaluation faite par le cabinet du travail accompli par chacun.

Selon M. Courchesne, le gouvernement agirait illégalement en divulguant ces salaires.

Chaque individu peut toutefois le faire, si ça lui plaît. Peu le font, naturellement. Mais il y a une exception, c'est M. Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du

Canada, qui après une hausse de 10 pour 100 l'année dernière gagne présentement \$104,500.

"M. Bouey pense que, le contribuable étant celui qui le paie, il a le droit de savoir," a déclaré un porte-parole de la Banque du Canada.

"TENUE DE BAR" avec certificat, par L'ÉCOLE DES MAÎTRES BARMAN-BARMAID INC. (AU CHÂTEAU FRONTENAC)

1re session: 10, 12, 15, 17, 22 février (mercredi et lundi soir)
2e session: 23, 25 février, 2, 4 et 5 mars (mardi et jeudi soir)
Session de jour: 3, 4 et 5 mars.

Inscription au Château Frontenac
En semaine, 9h - 18h. Le samedi, 11h à 14h.
En collaboration avec la Distillerie Melchers Inc. Permis du ministère de l'Éducation

692-0310

MARDI Chaperon Rouge 50% de rabais VENTE FIN DE SAISON 50% de rabais sur tous les vêtements d'hiver en magasin

Boutique Le Petit Chaperon Rouge Inc.
605, boul. Charest est - 523-7345
Mail St-Roch - 522-3620
Toute vente finale
Aucune mise de côté

BUREAUX A LOUER Rue Godin, Ville Vanier 681-7728

Beneficial. L'autre service d'impôt.

Nous connaissons 150 moyens de réduire le montant de vos impôts.

Cette année, faites désormais appel au Service d'impôt Beneficial. Plus de 150 déductions, crédits et exemptions qu'autorise le Revenu Canada figurent sur notre Liste complète des déductions. Les préposés de Beneficial à l'établissement des déclarations d'impôt recherchent minutieusement chaque déduction à laquelle vous avez droit. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Venez retirer GRATUITEMENT votre Liste complète des déductions.

Service d'impôt Beneficial

La plupart des bureaux sont ouverts en fin d'après-midi et le samedi (sur rendez-vous).

QUÉBEC — (3 offices)

● 3222 1re Av. 628-2346
● 883 rue St-Jean 525-4581
● 1073 3e Av. 529-0467
LEVIS — 19, Rte Trans-Canada ouest 837-4752

VENTE APRÈS INVENTAIRE Réduction de 50% sur toute la marchandise automne-hiver

La Boutique Simone Paris

1505, Chemin Ste-Foy, suite 1, Québec — 681-6425



Ouvert le jeudi jusqu'à 21h.



La tempête... la tempête... la tempête... la tem

Rive-Sud

LEVIS (G.P.) — Une tempête comme celle d'hier ne s'était pas vue depuis deux ans sur la rive sud immédiate de Québec. Dans le secteur entourant Lévis, tous les établissements sont demeurés fermés. Même le transport en commun a été paralysé.

La tempête ayant débuté dimanche soir et se poursuivant intensément, hier matin, à peu près tout le monde est resté bien tranquille chez lui, ayant déjà suffisamment de difficulté à débayer l'accès au domicile.

Seuls les policiers-pompiers de Lauzon ont été appelés à combattre un incendie. Celui-ci a détruit entièrement, tôt le matin, une maison sise au 23 de la rue de Gaule. La cause du feu fut l'éclatement de la chaudière à chauffage.

Le gros vent de l'est a cessé presque complètement vers midi, mais la neige a continué à tomber abondamment pendant les heures qui suivirent, gardant une visibilité très difficile sur la plupart des routes. Sur l'autoroute 20, la Sûreté du Québec a interrompu la circulation, à l'est de Charny, jusqu'à 13h. Peu d'automobilistes ont donc eu de la misère sur les routes et à peu près toutes les réunions déjà prévues pour hier soir ont été reportées à plus tard.

La Corporation intermunicipale de transport de la Rive-Sud (CITRSQ) a repris son service seulement ce matin. Aux chantiers Davie, un premier quart de travailleurs est rentré à l'ouvrage à 18h, hier soir. L'activité normale ne reprenait que ce matin dans les écoles, les commerces, les établissements du Mouvement Desjardins, les usines et même dans les cliniques médicales.

Le service des traversiers, souvent perturbé à cause de l'épaisseur des glaces, n'apporte pas d'assurance pour autant. Les centaines de travailleurs qui empruntent ce moyen de transport, le matin et le soir, font preuve d'initiative en ayant recours à des voitures privées et de taxi quand l'arrêt du service les y contraint, ce qui se produit de ce temps-ci une couple de fois par semaine.

La Beauce

SAINT-JOSEPH (P.H.D.) — La tempête de neige d'hier n'a pratiquement pas ralenti les activités normales des Beaucerons, comme ce fut le cas dans d'autres régions du Québec.

Toutes les routes de la Beauce sont demeurées ouvertes à la circulation et seule la polyvalente Benoit Vachon, à Sainte-Marie, a fermé ses portes vu qu'un grand nombre d'élèves de Lotbinière ne pouvaient se rendre à Sainte-Marie.

Ces élèves provenaient des municipalités de Saint-Patrice-de-Beau-



Un exercice à la mode, ces jours-ci, au Québec.

rivage, Saint-Sylvestre, Saint-Narcisse et Saint-Bernard.

Du côté des entreprises, le travail s'est poursuivi comme à l'accoutumée et il en fut de même pour les activités au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, à l'exception de la cour provinciale vu l'absence d'un juge venant de l'extérieur et qui a préféré ne pas affronter le mauvais temps d'hier.

L'Amiante

THETFORD-MINES (F.M.) — Pour la première fois depuis le début de l'hiver, les écoles des commissions scolaires regroupées de Thetford-Mines et de Black-Lake—Disraeli ont dû fermer leurs portes. Les cours dispensés par le service de l'éducation des adultes ont été annulés.

Les étudiants du cégep de Thetford ont bénéficié d'un congé forcé également. Toutefois, les cours pour les adultes n'ont été perturbés que partiellement.

À Thetford, le service du transport en commun n'a pas cessé ses activités. Les autobus roulaient au ralenti. Les autobus venant de l'extérieur accusaient des retards. Seul le départ vers Saint-Damien de Bellechasse fut retardé de quelques heures.

Comme ailleurs, il n'y a pas eu de livraison du courrier.

Lotbinière

SAINT-CROIX (A.M.V.) — Journée de congé qui n'en fut pas tout à fait une pour les enfants d'une partie de la Rive-Sud et de Lotbinière. De toute façon, il ne devait pas y avoir d'école hier. C'était "journée pédagogique" sur tout le territoire de la Commission scolaire régionale de Tilly.

Un peu déçus au réveil, les enfants ont réalisé en voyant tomber le vent de nord-est, qu'ils allaient pouvoir jouir d'une vraie tempête. La poudrière laissait derrière elle des amon-

cellements de neige comme on n'en a pas vu depuis trois ans. Les routes secondaires étaient fermées. Seuls quelques téméraires qui ont voulu prolonger jusqu'à la nuit leur fin de semaine sont restés pris, avec leur auto, dans le banc de neige.

La route transcanadienne, à l'ouest des ponts de Québec, est demeurée ouverte à la circulation, rapporte la Sûreté du Québec au poste de Laurier-Station. Peu de personne, il est vrai, ont osé s'y aventurer. Les gens préfèrent, quand rien ne les y oblige, rester bien au chaud dans leur demeure. En milieu rural, ceux qui ne sont pas agriculteurs, sont très souvent chômeurs par les temps qui courent.

Néanmoins, la Fonderie Sainte-Croix, principale entreprise de la région, a ouvert ses portes comme d'habitude, lundi matin. Ils étaient 25 employés, en comptant les contremaîtres, au lieu d'une centaine habituellement.

Puis le soleil est revenu. Les enfants, même les bébés, ont commencé à se rouler dans la neige. Tranquillement, on a commencé à débayer les routes. Comme à chaque lundi, le laitier, toujours fidèle, a livré ses provisions jusque dans les rangs. Il n'avait que trois heures de retard sur l'horaire régulier.

Portneuf

PORTNEUF (I.J.) — La tempête a causé plus de peur que de mal, hier, aux citoyens de Portneuf. La région étant balayée par de violentes rafales, ils se sont bien gardés de mettre le nez dehors, tout au moins pour l'avant-midi.

Leur sagesse aura porté fruit puisque la Sûreté du Québec ne déplorait aucun accident causé par le mauvais temps, sinon de légers accrochages en début de soirée. Certaines artères, comme la 363 en direction de Saint-Marc-des-Carrières, la 358, à Saint-Basile et la 365, entre Neuville et Saint-Augustin sont demeurées fermées jusqu'au passage des véhicules des services de la voirie, en matinée. Les autres routes, protégées par le boisé, ont été peu affectées par la poudrière. Le service des transports régional "Autobus Germain Ltée" n'a pu pour sa part assurer qu'une seule liaison à partir de midi.

Si toutes les écoles étaient fermées hier, la plupart des entreprises fonctionnaient normalement. Seule Prime de Luxe, à Neuville, a ouvert ses portes hier en après-midi. Plusieurs commerces du centre du comté ont été également incommodés par le mauvais temps. Au centre commercial de Donnacona, six magasins seulement ont ouvert leurs portes pour

une demi-journée. Au centre-ville, même situation. Ailleurs, tout fonctionnait normalement.

Enfin, la majorité des bureaux municipaux du comté ont ouvert leurs portes tandis que plusieurs bureaux de poste, tels ceux de Pont-Rouge et Saint-Augustin, demeuraient fermés. A Saint-Raymond, Donnacona, Neuville et Saint-Basile, tous les employés étaient au travail. Certains ont toutefois fermé plus tôt.

Charlevoix

LA MALBAIE (D.G.) — Dans Charlevoix, la première tempête de neige depuis trois ans, n'aura eu l'aspect que d'une bonne bordée.

Durant la journée, la plupart des activités se sont déroulées normalement. En soirée, quelques réunions et quelques cours ont été contremandés.

Sur la route 138, on n'a pas signalé d'incident particulier. La chaussée était enneigée et la visibilité fortement réduite. On a circulé normalement, mais au ralenti. Il en fut de même dans les villes et villages. Chez un des principaux assureurs de la région de La Malbaie, on n'avait enregistré qu'une seule réclamation pour accrochage.

En fait, ce sont les étudiants qui ont été les grands gagnants. Ils se sont présentés normalement à leurs cours le matin mais en fin d'avant-midi, les trois commissions scolaires du territoire ont annoncé que les écoles seraient fermées pour l'après-midi. Vers les 14h30, un soleil radieux brillait dans le ciel de Charlevoix. Le vent s'est levé vers les 17h sans toutefois prendre des proportions alarmantes.

Côte-du-Sud

LA POCATIERE (R.L.) — De nouveau, la zone de La Pocatière a pratiquement été épargnée par la tempête.

Il est bien tombé une quinzaine de centimètres de neige, mais doucement, une vraie beauté, sans que la poudrière soit au rendez-vous!

"On n'aurait pas fermé les écoles, si on avait su! Mais on craint toujours le pire, dans le coin! Vu les conditions prévalant partout ailleurs au Québec, on a opté une autre fois encore pour la prévention, a-t-on admis hier au SOLEIL.

C'est un peu le même scénario qui se répète depuis le début de l'hiver, dans la région.

Habituellement, on y subit les plus mémorables sautes d'humeur hivernales du Québec. Mais cette année, on y a pas encore été victime des "bancs de neige à la hauteur des fils", ou des "trois jours d'affilée de visibilité nulle, dans le secteur routier de Rivière-Ouelle".

De fait, c'est un sujet de conversation du milieu et on n'en revient pas, de s'en être tiré jusqu'ici "sans y goûter"! Pendant que tout autour, on apprend avec surprise que "c'était bouché" à l'ouest, de Montmagny à Québec, ou "que ça ne circulait pas" à l'est, de Rivière-du-Loup vers la Gaspésie et les Maritimes.

"Et ne va pas gâcher notre chance, nous a-t-on prévenu, pour une fois que notre région de Saint-Jean-Port-Joli à Saint-Pascal de Kamouraska ne fait pas la manchette du SOLEIL, avec les tempêtes!"

BSL et Gaspésie

RIMOUSKI (JCP) — Les services

météorologiques de l'Est du Québec parlaient hier d'alerte météorologique, laquelle conduisait dès hier midi à la fermeture de la plupart des écoles de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent, ainsi qu'à l'annulation de nombreuses activités sociales, sportives et autres, prévues pour hier soir.

En fait, il est tombé près d'une trentaine de centimètres de neige dans l'Est du Québec, et plusieurs routes de la Gaspésie ont été bloquées au cours de la journée. En bordure du fleuve, la 132 a créé certaines difficultés aux automobilistes, la visibilité étant mauvaise par endroits.

Les vols de Québecair ont été annulés en Gaspésie et dans le Bas-St-Laurent et les horaires des autobus Voyageurs ont également été perturbés sur l'ensemble de l'Est du Québec.

Malgré tout, la situation aura été loin d'être aussi sérieuse qu'on l'avait d'abord prévue.

Côte-Nord

SEPT-ÎLES (JDF) — La redoutable tempête de neige qui a immobilisé une partie de la province, hier, a épargné la majeure partie de la Côte-Nord. Seule la route entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre a été fermée

à la circulation, dans le courant de l'après-midi, empêchant ainsi le service régulier d'autobus d'effectuer sa tournée.

Et c'est seulement en soirée que les premiers flocons de neige commencèrent à tomber en basse côte. Dans les villes nordiques, par contre, il n'est pas tombé un seul brin de neige. Ce qui a permis aux citoyens du Nouveau-Québec et du Labrador de continuer à se remettre de la dernière bordée de neige qui fut, à cause de la violence des vents, particulièrement éprouvante.

Ainsi, par exemple, la petite ville de Schefferville vient tout juste de retrouver l'usage du téléphone, de la radio et de la télévision après en avoir été privé pendant une dizaine de jours à cause d'un bris dans la tour à micro-ondes de Faden, une soixantaine de milles au sud de Schefferville. Tour qui est la propriété de la Québec North Shore and Labrador Railways.

S'il est tombé une vingtaine de centimètres de neige dans le secteur Tadoussac-Forestville, il en est tombé à peine une dizaine de centimètres dans la région de Sept-Îles. Ce qui n'était pas suffisant pour paralyser l'activité scolaire, sociale et économique. De nombreux retards cependant ont été enregistrés au niveau du transport routier et du transport aérien.

Hôpitaux de Beauce

Fusion prévue le 15 avril

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — La fusion des deux centres hospitaliers de la Beauce de Saint-Georges et de Beauceville est prévue vers le 15 avril de la présente année, mais le transfert des services ne sera complété qu'à compter de septembre prochain.

Par cette fusion, le centre hospitalier régional de Beauce aura son siège social à Saint-Georges et comprendra deux pavillons soit: Notre-Dame de Saint-Georges et Saint-Joseph de Beauceville.

C'est ce qu'a précisé, en fin de semaine, le Dr Gérard Roy, mandataire du ministre Pierre-Marc Johnson, dans le dossier des hôpitaux de la Beauce, lors d'une rencontre avec le personnel de l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, qui regroupait quelque 250 personnes.

Ayant déposé tous les documents de fusion et de partage de services des deux centres hospitaliers de la Beauce entre les mains du ministre Pierre-Marc Johnson, le mandat du Dr Gérard Roy prendra fin samedi prochain, mais dès que le conseil d'administration du centre hospitalier régional de Beauce entrera en fonction, le Dr Gérard Roy en fera partie.

Ce conseil d'administration a été nommé et les personnes qui en font partie sont:

Pavillon Notre-Dame de Saint-Georges: MM. Victor Labbé, André Bélanger, Patrick Rodrigue, le Dr Jacques Proulx, Charles-Edouard Duval et Mme Thérèse Gendreau-Vallée.

Pavillon Saint-Joseph de Beauceville: MM. Richard Poulin, Marcel Gendreau, le notaire Jean-Luc Quirion, J.-Léo Beaulieu, le Dr Julien Veilleux et Mme Victor Bolduc.

Partage des services

Selon le document remis au ministre Johnson sur le partage des services, a déclaré le Dr Gérard Roy, au pavillon Notre-Dame de Saint-Georges on concentrera la chirurgie de deuxième niveau et de premier niveau pour la plupart des cas, la médecine interne, en fait l'ensemble des disciplines chirurgicales et médicales spécialisées.

Au pavillon Saint-Joseph de Beauceville, on préconise toujours d'y centraliser les services suivants: la gynécologie, l'obstétrique, la pédiatrie, l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie, le service d'une pouponnière, certains services en clinique externe, de l'hébergement pour patients atteints de maladies chroniques, la psychiatrie et des départements tel celui de la santé communautaire.

Toujours d'après ce document, la répartition des 155 lits au pavillon Notre-Dame de Saint-Georges se fera de la façon suivante: 65 lits pour la chirurgie et 90 lits de médecine.

Par ailleurs, la répartition des 257 lits au pavillon Saint-Joseph de Beauceville est prévue de la façon suivante: 80 lits pour soins prolongés et gériatrique, 82 lits pour l'hébergement, 35 lits pour l'obstétrique, 21 lits pour la pédiatrie, 17 lits pour la médecine psychiatrique, 12 lits en orlo et 10 lits pour la gynécologie.

La tradition St-Hubert... Maintenant à Ste-Foy!

Le 2 février, une nouvelle pâtisserie St-Hubert ouvre ses portes au 2905, boul. Laurier à Ste-Foy.

Vous y retrouverez l'accueil chaleureux, le service courtois, l'ambiance agréable et le fameux poulet rôti qui a fait la réputation de St-Hubert.

Que ce soit notre soupe, la sauce, le poulet lentement rôti à la manière St-Hubert ou nos desserts frais du jour, chaque élément de votre repas est préparé avec le plus grand soin afin de vous offrir la qualité et l'excellence de la tradition St-Hubert. Et nous le faisons...pour vous plaire.

2905, boul. Laurier Ste-Foy
Tél.: 653-1303

Tout pour plaire.

meilleur PRIX CERTIFIÉ

Technics

Amplificateur stéréo SU-Z1

Puissance R.M.S. de 50 W. total, avec distorsion harmonique n'excédant pas 0,08%, permettant d'obtenir des niveaux sonores d'un réalisme saisissant.

Prix sugg. du manufact. \$300.

99\$

sélectronic

QUÉBEC: 600, Boulevard, 683-2525
 STE-FOY: 2851, Hochelaga, 654-4535
 ROBERVAL: Carrefour Jeanne, 275-5555
 AMQUI: 172, St-Benoît nord, 629-2300

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

BASTIANI, Aline — A l'hôpital Jeffrey Hale, le 30 janvier 1982, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Aline Bastiani, fille de feu Louis Bastiani et de feu dame Rose Carani. Elle demeurait au 294 rue Lafayette. Les funérailles auront lieu mardi, le 2 février 1982, à 9h. Départ de la résidence funéraire à 270, rue

705 AVIS DE DÉCÈS

BASTIANI (Aline) — A l'hôpital Jeffrey Hale, le 30 janvier 1982, à l'âge de 72 ans, est décédée Mlle Aline Bastiani, fille de feu Louis Bastiani et de feu dame Rose Carani. Elle demeurait au 294 rue Lafayette. Les funérailles auront lieu mardi, le 2 février 1982, à 9h. Départ de la résidence funéraire à 270, rue

Marie-de-l'Incarnation à 8h45 pour l'église St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et ses beaux-frères: Mlle Josée Bastiani, M. et Mme Percy Cocks (Agnes), M. et Mme Louis Kowalski (Gemma), sa tante Mme Marie Guinot ainsi que plusieurs cousins et cousines et plusieurs amis (es). Le salon sera fermé de 17h à 19h.

BEAUDRY (René)



A Québec, le 30 janvier 1982, à l'âge de 90 ans et 7 mois, est décédé M. René Beaudry sr, époux de feu dame Graciosa L'Heureux. Il demeurait au foyer de Charlebourg, 7150 boul. Cloutier, et autrfois de St-Roch. Les funérailles auront lieu mardi, le 2 février 1982, à 14h. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée 990 1ère Ave à 13h45 pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme René Beaudry (Rolande Sénéchal), M. et Mme Paul-Henri Beaudry (Rébecca Patry), M. et Mme Gaston Beaudry (Jeannine Simard), André Beaudry (Micheline), ses frères: M. Alfred Beaudry, Mme Lucienne Beaudry Lebel, Mme Fernande Beaudry Boucher, Mlle Geraldine Beaudry, ses petits-enfants: M. et Mme Jean-Claude Fiset (Lisotte Beaudry) et plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BELANGER (Marie-Ange Picard) — A Québec, le 31 janvier 1982, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Marie-Ange Picard, épouse de feu M. Henri Belanger. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février, à 10 heures. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée 990 1ère Avenue à 9h45 pour l'église St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière Jardin Du Québec. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Jean-Guy Bélanger (Cécile Côté), M. Jean-Claude Bélanger, Mlle Colette Bélanger, M. et Mme Jean-Marie Guay (Lisey) et M. Gilles Bélanger, ses petits-enfants: Alain, Marie-France et Denis Bélanger, ses beaux-frères et belles-sœurs: Sr Germaine Bélanger, Mme Alphonse Audet, M. et Mme Charles Bélanger, M. Paul Bélanger, Mlle Madeline Bélanger, M. et Mme Gustave Bélanger, M. et Mme Dominique Bertrand, M. et Mme Gaston Bélanger, plusieurs neveux et nièces. Le funéraire sera ouvert à compter de 14 h, mardi, le 2 février. Pour renseignements: 529-3371.

BLANCHET (Maurice) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 1er février 1982, à l'âge de 66 ans et 3 mois, est décédé M. Maurice Blanchet, époux de dame Anne-Marie Miville. Il demeurait au 16 rue Boissieu, St-Romuald. Les funérailles auront lieu jeudi, le 4 février, à 11h15. Départ du funéraire

Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald à 11h10 pour l'église St-Romuald et de là au cimetière de St-Pamphile, L'Islet. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Pierre et Jacqueline, ses frères, sœurs: Sr Marie-Anne Blanchet (P.P.S.F.), Sr. Mathilde Blanchet (S.C.I.M.), M. et Mme Charles-Emile Blanchet, M. et Mme Armand Blanchet, M. et Mme Eloi Blanchet, M. et Mme Nazaire Blanchet, M. et Mme Pascal Blanchet, Mme Françoise Pelletier, Mme Réjeanne Miville, Mme Aurélie Jean, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 839-8823.

BOSSE (Gérard) — A St-Bruno, le 31 janvier 1982, à l'âge de 65 ans et 11 mois, est décédé M. Gérard Bosse, époux de Mme Germaine Lévesque. Il demeurait à St-Bruno de Kamouraska. Les funérailles auront lieu mardi le 2 février à 15h30. Départ du funéraire

Roland Caron Ltée 550, 101ème Rue St-Pascal à 15h10 pour l'église de St-Bruno et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Réjean Godbout (Céline), M. et Mme Ovide Bossé (Pauline Dionne), ses petits-enfants: Martin, Eric et Julie Bossé, Marc et Annie Godbout ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. S.V.P. pas de fleurs, compenser par des dons à la Fondation des maladies du cœur.

CHAMPOUX (Léo-Paul) — A Ste-Foy, le 1er février 1982, à l'âge de 62 ans, est décédé le frère Léo-Paul Champoux de la communauté des Frères du Sacré-Cœur. Il était bi-bibliothécaire au Campus Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge. Il est exposé à la Maison provinciale des Frères du Sacré-Cœur, située au 1400 route de l'Aéroport à l'ancienne-Lorette. Les funérailles et l'inhumation auront lieu à la même adresse jeudi le 4 février à 10h. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: sœur Gilberte Champoux, S.N.J.M., sœur Adèle Champoux, S.N.J.M., sœur Julie Champoux, S.N.J.M., Mme Clothilde Lemire, M. et Mme Oscar Groleau, M. et Mme Marcel Champoux, M. et Mme Roland Brunelle, M. et Mme Onil Laroche, M. et Mme Michel Champoux, Mme Conrad Champoux, ainsi que des neveux et nièces et ses confrères en religion.

CLOUTIER (Romuald) — A l'hôpital de l'Enfant Jésus de Québec, le 31 janvier 1982, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Romuald Cloutier, époux de Lucille Gaudreault. Il demeurait au 37, rue Commerciale Cabano. Il sera exposé au salon funéraire Wilfrid Lévesque Cabano

Les funérailles auront lieu jeudi 4 février à 15 heures à l'église St-Mathias de Cabano. Il laisse dans le deuil outre sa femme, ses enfants, gendres, belles-filles, petits-enfants, Jean-Guy Cloutier, Françoise Cloutier et Réjean Labonté, Pierre Cloutier et Lyne Pouliot, Suzanne Cloutier et Alain Patrick Vill, Yvonne Cloutier, Jean-Marc Cloutier, Alexandre Turgeon, Charles-Étienne Vill, ainsi que ses frères, ses sœurs, ses belles-sœurs et beaux-frères.

COTE (Rose-Anna Boivin) — A l'hôpital de l'Enfant Jésus, le 1er février 1982, à l'âge de 81 ans et 7 mois, est décédée dame Rose-Anna Boivin, épouse de feu M. Philippe Côté. Elle demeurait au 8254 avenue Royale, Château-Richer. Les funérailles auront lieu jeudi, le 4 février, à 15h30. Départ du salon funéraire de la

Coop. des Frères Funéraires 7851 avenue Royale Château-Richer à 14h45 pour l'église de Château-Richer et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme David Letourneau (Jeanne D'Arc), M. et Mme Victor Letarte (Louissette), M. et Mme Roch Côté, M. et Mme Wilfrid Côté, M. Jean-Marc Côté, M. et Mme Guy Côté, M. et Mme Guy Blouin (Denise), M. et Mme Denis Rancourt (Armande), Mme Micheline Côté, M. François Côté, son frère: M. Francis Boivin, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Joseph Boivin, M. et Mme Georges Lefrançois, Mme Victor Gravel, Mme Adju-tor Simard, Mme Agnès

naire Drouin, M. et Mme Emile Côté, M. et Mme Arthur Cloutier, Mme Josette Sylvain, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

COTE (Marie-Jeanne Duchesne) — A Baie-Saint-Paul le 31 janvier 1982, à l'âge de 68 ans, est décédée dame Marie-Jeanne Duchesne, épouse en premières nocces de feu Jean-René Boily, et en secondes nocces de Monsieur Gilbert Côté. Elle demeurait au 26 rue Morin, Baie-Saint-Paul. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février 1982, à 11h. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée 53 boul. Leclerc Baie-Saint-Paul à 10h45 pour l'église de Baie-Saint-Paul et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres: M. et Mme Yvon Bouchard (Evelyn), Paul, M. et Mme Jean-Guy Labbé (Pierrette), M. et Mme Jean-Paul Bouchard (Suzanne), M. et Mme Toussaint Fortin (Jocelyne); son frère, sa sœur et son beau-frère: M. André Duchesne, M. et Mme Jean-Marie Gagnon (Bernadette), ainsi que onze (11) petits-enfants. Pour renseignements: 435-2674.

DEBLOIS (Germaine) — A Montréal, le 30 janvier 1982, est décédée Germaine DeBlois, autrfois de St-Romuald. Elle était la fille de feu Joseph DeBlois et de feu Delphina Marois. Elle laisse ses sœurs: Antoinette et Antette, de la Champenoise, ses frères et belles-sœurs: Lucien (Eliane Hallé), Robert (Blanche-Allie Lemieux) et l'abbé Roland DeBlois, curé de Courville. Un service commémoratif sera chanté en l'absence du corps, en l'église de St-Romuald, jeudi le 4 février à 10h. La famille DeBlois se tiendra à l'église 30 minutes avant l'office pour rencontrer parents et amis.

GOSSELIN (Michel) — A l'hôtel Dieu de Lévis, le 1er février 1982, à l'âge de 52 ans et 8 mois, est décédé M. Michel Gosselin, époux de dame Hélène Cantin. Il demeurait au 2 rue Toussaint, St-Romuald. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février, à 14h30. Départ du funéraire

Claude Marcoux Ltée 96 de la Fabrique St-Romuald à 13h50 pour l'église St-Romuald et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Jean-Paul, Danielle, Sylvain, Linda, Yvon et Martin, ses frères, sœurs: M. et Mme Fernand Gagnon (Madeleine), M. et Mme Roger Gosselin, M. et Mme Lucien Gosselin, Sr. Jacqueline Gosselin, Mlle Gergette Gosselin, Mlle Suzanne Gosselin, M. et Mme Ernest Demers (Monique), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 839-8823.

GOSSELIN (Yvette) — A Québec, le 31 janvier 1982, à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Yvette Gosselin, fille de feu M. Joseph-Onésime Gosselin et de feu dame Odellia Caron. Elle demeurait au 320 rue Bouffard, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février, à 14h30. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie-de-l'Incarnation à 13h45 pour l'église St-Malo et de là au cimetière St-Henri de Lévis. Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Charles Gosselin (Yvonne Duquet), M. et Mme Léopold Gosselin (Noëlla Asselin), M. et Mme René Keable (Pauline Gosselin), M. et Mme Benoit Gonthier (Catherine Mercier), ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures.

LANGLOIS (Marcelle) — A l'hôpital St-François-d'Assise, le 30 janvier 1982, à l'âge de 71 ans, est décédée Mlle Marcelle Langlois, fille de feu M. et Mme Alphonse Langlois. Elle demeurait au 2950, rue Duval, Québec. Elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté mercredi le 3 février à 14h, en l'église Ste-Odile. L'inhumation se fera au cimetière St-Charles, sous la direction de la maison

MARTEL (Yvonne Demers) — Dans l'avis de décès de dame Louis J. Martel (Yvonne Demers), nous aurions du lire dans les noms de ses enfants, Paul (Jocelyne Jinchereau), au lieu de Paul (Jocelyn Jinchereau).

MICHAUD (Edgar)



A Québec, le 1er février 1982, l'âge de 73 ans, est décédé M. Edgar Michaud, comptable agréé, époux de dame Antoinette Gravel. Il demeurait au 1130 chemin Ste-Foy, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février, à 15h. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée 975, rue Marguerite-Bourgeois à 14h45 pour l'église St-Sacrament, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Monique (Roger Matte), Raymond (Madeleine Vachon), ses petits-enfants: Sylvie, Richard et François Matte, André et Louis Michaud; ses sœurs, son frère, ses belles-sœurs et beaux-frères: Lucille (J. Edouard Cloutier), Clément (Aline Duquet), Sr. Marguerite Dussault, s.f.a., Isabelle (Roger Rondeau), M. Maurice Simard, Mlle Laureat Simard (Juliette Gravel), M. François Gravel, M. Anatole Giguère, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. S.V.P. compensez l'envoi de fleurs par un don au Patro-Ramadour, au sein du Père Raymond Bernier, 2301 1ère Avenue, Québec. GIL 3M9. Pour renseignements: 529-3371.

PELLETIER (Laurence Brochu) — A l'hôtel-Dieu de Lévis, le 31 janvier, à l'âge de 50 ans et 3 mois, est décédée accidentellement dame Laurence Brochu, épouse de feu M. Xavier Pelletier. Elle demeurait à St-Marcel. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 février à 14 heures. Départ de la résidence funéraire

Claudius Lavoie St-Marcel à 13h50 pour l'église de St-Marcel et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Serge, Sylvain, Christine, Joséline, son frère et ses sœurs, Germaine (Mme Nérée Bernard), Lucienne (Mme Alphonse Audet), Juliette (Mme Henri Leblond), Alice Brochu-Fournier, Adrienne (Mme Laureat Duchesneau), Joseph (Mme Edouard Beaudoin), Augustine Brochu-Tanguay, ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs.



POULIOT (Isidore)

A l'hôpital St-François-d'Assise, le 1er février 1982, à l'âge de 84 ans et 10 mois, est décédé M. Isidore Pouliot, époux de dame Gabrielle Laverdière. Il demeurait au 341 rue Royale, St-Jean, ile d'Orléans. Les funérailles auront lieu jeudi, le 4 février 1982, à 14h30. Départ de la

belles-sœurs: M. Elzéar Pouliot, M. et Mme Napoléon Pouliot, Mlle Jeanne Pouliot, M. et Mme Joseph Bernard, Mme Henri Tardif, Mme Irène Laverdière, M. et Mme Roland Laverdière, M. Jean-Paul Laverdière, M. et Mme Jean-Marie Laverdière, M. et Mme Omer St-Hilaire, Mlle Anne-Marie Laverdière, M. et Mme Léger Garneau, Mme Mariette Laverdière, ainsi que plusieurs neveux et nièces et petits-enfants. Pour renseignements: 663-4735.

POULIN (Corinne Lenahan) — A Québec, le 31 janvier 1982, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Corinne Lenahan, épouse de feu Francis Poulin. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 février, à 14h. Départ de la

Coop. funéraire Du Plateau 950 des Erables Québec à 13h45 pour l'église des Sts-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Rudy Woods (Anne-Marie), M. et Mme Alfred Jacks (Francine), de Providence, Rhode-Island; ses petites-filles: Michèle et Martine Woods ainsi que ses frères et sœurs. La dépouille mortelle sera exposée mardi le 2 février à 14h.

THOMASSIN (Wellie) — A l'hôpital Jeffrey Hale, le 31 janvier 1982, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Wellie Thomassin, époux de dame Bernadette Morin. Il demeurait au 15 de la

Fabrique, Ste-Brigitte-de-Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 février à 10h. Départ de la résidence funéraire

Wilbrod Robert Inc. 738 rue Royale Beauport à 9h30 pour l'église Ste-Brigitte-de-Laval et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Patrick (Blanche Barryman), Réal (Violette Boulianne), Gilbert (Louissette Breton), Catherine (Renée Bois), Doris (Doris Pagé), Michèle (Jean-Guy Tremblay), Dominique (Mariette Gauvin), Armande (Jacques Blouin), Bruno (Francine Fortier), Sylvie (Gaëtan Verrette) ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h.

TREMBLAY (Marcelle) — A Québec, le 30 janvier 1982, à l'âge de 68 ans, est décédée Mlle Marcelle Tremblay, fille de feu Georges Tremblay et de feu Alexina Lafond. Elle demeurait au 990 ave Bourlamaque. Les funérailles auront lieu mercredi, le 3 février 1982. Départ du funéraire



Lépine-Cloutier Ltée 300 chemin Ste-Foy pour l'église St-Dominique et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et son beau-frère: M. et Mme Adélaïde Poulin (Charlotte), Mme Jean-Marc Dion (Colette), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

SAINT JACQUES (Madeleine Le Merdy)

tenue avec promesse de faire publier. R.F.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour l'avis de décès de M. Edgar Michaud, avec promesse de publier. J.R.

REMERCIEMENTS à Mère Marie-Catherine de St-Augustin pour l'avis de décès de M. Edgar Michaud, avec promesse de faire publier. R.M.C.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour l'avis de décès de M. Edgar Michaud, avec promesse de publier. J.P.P.

REMERCIEMENT au St-Esprit pour l'avis de décès de M. Edgar Michaud, avec promesse de publier. M.G.M.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner de d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. G.D.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner de d'oublier le mal qu'on me fait et dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas mettre les initiales de la personne exaucée. J.P.D.A.

779

Iahaye FLEURISTE S. Mme Lée 1027, 3e Av. 524-4613 OUVERT DIMANCHE et FETES

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

THERIAULT & FILS 710 1ÈRE Avenue Québec 524-1561

799

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h15 pour publication le même jour.

760 FAVEURS OBTENUES

Pretoria prêt à museler la presse

LE CAP (AFP) — Le rapport d'une commission sud-africaine sur les mass-médias, rendu public hier devant le Parlement, a émis des recommandations qui risquent d'avoir d'importantes répercussions sur la presse locale et étrangère dans le pays.

Dans les milieux libéraux, on estime en effet que les recommandations de la Commission Steyn constituent une menace pour la démocratie et la liberté de la presse en Afrique du Sud. Cette commission, constituée de cinq membres, recommande l'enregistrement et l'obtention d'un statut professionnel à tous les journalistes travaillant en Afrique du Sud. De fortes amendes sont préconisées pour toute personne qui procèdera à des publications sans être "enregistrée".

D'autre part, il est prévu la création d'un "Conseil général de la presse", composé de 12 membres dont 3 nommés par le gouvernement, 3 représentants de la radio-télévision d'Etat SABC, 3 représentants des journaux et trois des magazines. On craint toutefois dans les milieux d'opposition qu'il n'y ait qu'un seul représentant de la presse anglophone, généralement libérale.

En outre, ce "Conseil général de la presse" aurait le pouvoir d'exclure de la profession tout journaliste condamné pour "subversion".

Le rapport préconise également la création d'un "code de conduite", auquel tous les journalistes devraient adhérer. La commission a adressé une mise en garde au Syndicat des journalistes de la presse noire (Mwasa) en leur conseillant de "remettre de l'ordre dans leur maison". Elle recommande la création d'une presse noire "indépendante" pour faire face aux journaux antigouvernementaux actuels qui "ont un monopole sur le marché des lecteurs noirs".

D'autre part, tout journaliste devrait être convoqué, si nécessaire, devant le "Conseil général de la presse", avant qu'il ne divulgue une information. Pour ce qui est des actionnaires des journaux sud-africains, leur identité devrait être rendue publique et le nombre d'actions dans les mains d'un seul individu serait limité, précise le rapport.

Ces recommandations visent, selon la Commission Steyn, à faire face à l'"agression générale" subie par l'Afrique du Sud de la part de l'Union soviétique et de ses alliés.

Avions volés et trafic de drogue

WASHINGTON (AFP) — Le nombre d'avions privés volés aux Etats-Unis est en diminution, mais les voleurs — généralement des trafiquants de drogue — qui ne s'en prennent jusqu'ici qu'aux petits appareils genre Cessna, commencent désormais à s'intéresser à des appareils plus importants.

Selon le Bureau international des vols d'avions, 214 appareils privés ont été volés aux Etats-Unis en 1981 (contre le chiffre record de 241 en 1980), représentant une valeur de \$25 millions.

Pour la première fois cependant, deux des appareils volés l'an dernier étaient des avions d'affaires à turbo-réacteurs d'une douzaine de places.

Le Bureau international rappelle que les vols d'avions sont largement liés aux activités des passeurs de drogues et stupéfiants entre l'Amérique latine et les Etats-Unis.

Il attribue au renforcement de la surveillance de cette contrebande à la fois la diminution du nombre d'avions

volés et le fait que les passeurs cherchent à se "procurer" des appareils d'une plus grande capacité de transport.

Selon le Bureau international, 688 avions privés ont été dérobés aux Etats-Unis depuis la fin 1978, un peu plus de la moitié d'entre eux a été retrouvée — souvent en mauvais état — tant aux Etats-Unis que dans les pays d'Amérique latine ou des Caraïbes.

Les trafiquants sont en effet obligés d'opérer "à la sauvette", en dehors des terrains aménagés. Ils sont, en conséquence, fréquemment amenés, selon les spécialistes, à atterrir plus ou moins en catastrophe.

Selon certaines indications, les passeurs, qui "disposent" d'avions rapides, auraient depuis peu recourus à une nouvelle tactique pour ne pas être vus par les radars de surveillance au moment de leur entrée dans l'espace américain: ils s'efforcent de passer la frontière en collant de très près un avion de ligne commerciale.

Fils contre père

SOURIS, Manitoba (PC) — Chaque matin, Craig Lindbloom est au nombre des 17 grévistes qui injurient les ouvriers qui traversent les piquets, autour de l'usine de Superior Cheese.

Un de ces briseurs de grève est son propre père.

Craig, qui est âgé de 20 ans, reconnaît que les choses ne vont pas si bien à la maison, depuis le début de la grève, le 3 septembre dernier.

Les choses vont continuer à mal aller pour longtemps, selon le gérant

de l'usine, car Superior Cheese fabrique toujours ses 4,500 kilogrammes de fromage par jour, comme auparavant.

"S'ils veulent faire la rue, a dit M. Jack Duffy, c'est leur affaire. Mais ils vont probablement marcher durant une autre année."

A Souris même, il semble que les 1,800 habitants n'en veulent pas trop à Superior Cheese, puisqu'ils continuent à manger autant de son fromage qu'avant.

Quatre jeunes sauvés

MONT-CARMEL (PC) — Quatre enfants ensevelis sous une coulée, lundi, ont été sauvés en extrême d'une mort certaine, après avoir survécu pendant plus de 20 minutes sous plus d'un mètre de neige.

Nathalie Roy, 11 ans, de La Tuque, Dany Lévesque, 12 ans, et Sylvain et Mario Trépanier, 12 et 9 ans, de Mont-Carmel, glissaient dans une coulée située non loin de la maison de

M. Gaston Tessier, lorsqu'ils ont été engloutis sous la neige.

M. Tessier, alerté par un enfant qui avait assisté à l'accident, s'est dépêché d'appeler la police, des ambulances, et a commencé à repérer les enfants et de fouiller la neige.

On leur a prodigué la respiration artificielle et on les a transportés au Centre hospitalier de la Mauricie, d'où ils ont pu sortir après quelques heures, quittes pour une bonne frousse.

Rappel aux anciens combattants

OTTAWA (PC) — Certains anciens combattants auraient droit à un supplément rétroactif pouvant aller jusqu'à \$1,000 sur leur pension d'invalidité, a déclaré aux Communes, M. Dan McKenzie, député conservateur de Winnipeg-Assiniboine.

Quelque 4,000 anciens combattants qui reçoivent des pensions pour infirmités de guerre évaluées à moins de 5 pour 100 n'ont jamais su qu'une partie de leur pension était indexée à l'inflation, a déclaré M. McKenzie.

Dans certains cas, dit-il, cela pourrait représenter jusqu'à \$1,000. Il

a donc demandé au gouvernement d'attirer l'attention des intéressés sur cette question et de veiller à ce qu'à l'avenir les augmentations leur soient versées automatiquement.

Le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a esquivé la question en affirmant qu'Ottawa avait toujours traité équitablement les anciens combattants. Il a promis de transmettre la requête du député conservateur à M. Bennett Campbell, ministre des Anciens combattants, absent à ce moment.

Autres procès contre Roussel et Imbeault

MONTREAL (PC) — Les récidivistes Edgar Roussel et Robert Imbeault ont décidé de renoncer au procès qui allait s'ouvrir en cour d'assises, et se sont avoués coupables d'une quadruple accusation de séquestration, de tentative d'évasion, de possession et d'utilisation d'armes.

Tous deux ont écopé de peines consécutives de trois ans de détention, en vertu des sentences rendues par le juge Yves Mayrand de la

Cour des sessions, devant qui la cause a été référée. Roussel purge déjà une peine de détention à perpétuité pour meurtre, tandis qu'Imbeault écoule une sentence de 14 ans de bagne pour vol qualifié.

Ils avaient tenté de s'évader du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, le 25 août 1980, profitant du désordre créé par une émeute qui avait duré trois jours et au cours de laquelle un détenu avait été tué.

Un hôpital de Toronto ferme un service

TORONTO (PC) — L'hôpital Western de Toronto fermera son service de l'obstétrique et ne s'occupera plus des accouchements, à compter du mois de juillet.

Toutefois l'hôpital, qui accouche 1,500 mères chaque année continuera de pratiquer les avortements.

C'est ce qu'a annoncé le directeur général de l'hôpital, M. Boyd MacCallay.

Les 34 lits du service d'obstétrique seront occupés par des personnes devant recevoir des traitements pour affections rénales et